

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

I. AVRIL

1787.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier , vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. AVRIL

1787.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Essai sur les facultés de l'ame, considérées dans leurs rapports avec la sensibilité & l'irritabilité de nos organes ; par Mr. Fabre, professeur aux écoles royales de chirurgie, &c. A Paris, chez Vente. 1785.
1 vol. in-12 de près de 300 pag.

DU premier abord cet ouvrage ne paroît que singulier, mais on ne tarde pas à s'appercevoir qu'il est profond, & que l'auteur malgré les vues paradoxales qu'il propose de tems à autre, a sérieusement médité la matiere qu'il traite. Partisan zélé du système de l'irritabilité, que M^r. de Haller a établi

le premier par de nombreuses expériences sur les animaux, M^r. Fabre l'a soutenue dans plusieurs de ses ouvrages ; mais il n'a guere considéré jusqu'ici cette propriété purement physique que relativement au corps humain , soit dans l'état de santé , soit dans l'état de maladie. Il s'élève aujourd'hui plus haut ; & il assigne l'irritabilité comme la ligne de démarcation , pour ainsi dire , entre l'esprit & la matiere. Mais d'un côté, l'irritabilité étant une qualité & non une substance , & de l'autre , l'esprit & la matiere ne pouvant être séparés dans la classe des êtres par une chose qui ne tient pas entr'eux une place réelle ; il eût été plus naturel peut-être d'y placer cette substance moienne qui n'est ni esprit ni matiere , & qui existe néanmoins d'une maniere si sensible & en même tems si distinguée , qu'on la regardera , si je ne me trompe , un jour comme le vrai nœud des difficultés contre lesquelles tant de philosophes ont échoué. On sait que déjà des hommes célèbres l'ont regardé comme tel le (a) ; & peut-être ce systême est-il trop

(a) Entr'autres , le cardinal Ptolomei , le P. Kumeth , Kircher , Bossuet , le Cat , &c. (voyez le *Cath. philos.* p. 215 & suiv.). Par-là la matiere continue d'être parfaitement inerte , & l'esprit n'est pas compromis avec des opérations ou des phénomènes qui ne lui appartiennent pas. La possibilité de toutes les opérations animales dans l'homme , comme dans les

sage & trop simple pour devenir général sous le regne de la philosophie actuelle. Quoiqu'il en soit, le but de M^r. Fabre est bien digne de la véritable philosophie, " combattre le „ matérialisme plus puissamment qu'on n'a „ fait jusqu'à présent, en prouvant, autant „ que la raison & l'observation pourront le „ permettre, *que l'homme n'est confondu „ que par la matiere avec les êtres orga- „ nisés, & que Dieu l'a distingué éminem- „ ment dans la nature, en le douant seul „ d'une ame spirituelle & immortelle.* „

M^r. Fabre assigne à l'homme une faculté propre & éminente, qu'il considère comme un sixième sens & qu'il appelle *l'organe intuitif interne*. Les yeux, dit-il, & les autres sens, dans tous les animaux, sont exercés par les objets présents : mais l'homme a la faculté exclusive de se représenter, par sa vue intérieure, les objets absens ; de-là ses idées, son imagination, sa mémoire. Les rapports, ajoute-t-il, de *l'organe intuitif interne* avec les organes du sentiment, sont

les animaux, sans le concours & même sans la présence du principe spirituel (supposition défendue par M^r. Fabre & qui devient en quelque sorte sensible dans le singe, organisé comme l'homme & néanmoins si différent de l'homme*) cette possibilité, dis-je, ainsi qu'un grand nombre de phénomènes physiologiques, trouvent dans la même hypothèse une explication plus simple ou du moins plus aisément intelligible que dans celle de l'irritabilité.

* 15 Avril
1781, p. 559.
— 15 Juill.
1783, p. 413.

encore un objet d'admiration dans l'homme ; mais ces rapports ne nous distingueroient pas si supérieurement des bêtes , si nous n'avions pas une ame dont les facultés combinées avec l'action de ces organes , sont la source des productions de l'esprit , du génie & des talens. On comprend sans peine que cet *organe intérieur* , ce *sixième sens* n'aura pas été du goût d'un grand nombre de lecteurs. Mais sans appuyer sur le degré de vraisemblance qu'il peut avoir , & la force des preuves sur lesquelles M^r. F. l'établit , nous dirons qu'il ne présente rien de contraire aux principes de la bonne métaphysique & de la morale chrétienne. Au contraire , s'il est vrai que l'homme en vertu de ce *sixième sens* a seul la faculté de voir les choses absentes , il sera vrai que voilà un nouveau point de vue qui le distingue des brutes d'une manière bien remarquable. “ On explique „ très-bien , dit l'auteur , les impressions que „ la lumière & les objets présents font sur „ la rétine : mais comment ces mêmes impressions , moins fortes & plus confuses à „ la vérité , ont-elles lieu sur le même organe „ à l'absence des mêmes objets ? „ Il est vrai que c'est là une chose dont la plus profonde philosophie n'a pu donner encore d'explication satisfaisante. Avec quelle vivacité l'homme ne voit-il pas des choses absentes , éloignées , ou qui n'existent plus en aucun sens ? Comment se les reproduit-il avec tant de force & de vérité , avec tant de charmes ou d'horreur ? Le système de M^r. F. peut

I. Avril 1787.

483

peut aider sans doute à éclaircir ce mystère, mais il n'est pas dit qu'en dissipant ou diminuant quelques difficultés, il n'en fera pas naître d'autres (a). Telle est, telle sera toujours la destinée de tous les systèmes qui tendront à expliquer des choses dont le Créateur s'est réservé le secret. (b)



Mémoire pour servir à l'histoire de quelques insectes, connus sous le nom de Termès, ou fourmis blanches; par Mr. H. Smeathman; ouvrage rédigé en françois par Mr. Cyrille Rigaud, docteur en médecine de l'université de Montpellier. A Paris, chez Née 1786. 1 vol. in-8°. avec fig.

LEs *Termès* ou fourmis blanches sont une petite république, dont le gouvernement & les ouvrages ressemblent à quelques égards

(a) Il faudra, par exemple, admettre que les bêtes ne rêvent pas, qu'elles ne peuvent se figurer aucun objet absent. Je ne suis pas éloigné d'admettre cette conséquence (*Cath. philos.* p. 192); mais tout le monde n'est pas dans la même disposition d'esprit.

(b) Mr. F. se rend sagement à cette observation, en parlant de la génération des animaux qu'aucun philosophe n'a pu encore pénétrer *. Il jette un coup d'œil rapide sur tous les systèmes anciens & modernes, & en les désapprouvant tous, il ajoute une réflexion qui mérite d'être recueillie. « Ce n'est point » dans les développemens du germe que con-
» liste

à ceux des abeilles & des fourmis. Elles ont une reine beaucoup plus grande & plus féconde que celle des abeilles, leurs ruches figurées en cônes forment des groupes d'une hauteur graduée & d'une solidité, qui les fait servir d'observatoire aux hommes & aux bœufs sauvages, pour découvrir au loin dans les campagnes l'approche de quelqu'ennemi. Les Termès vont chercher au loin du butin & forment des magasins pour les consommer dans le besoin (a). Les dégâts qu'ils font, les ont rendu redoutables aux voyageurs & aux habitans de la Zône torride. Ils s'attaquent à tout, n'épargnant que la pierre, les métaux & les corps les plus durs; ce qui les

» fiste le mystère de la génération, mais dans
 » sa formation; & c'est là où les observations
 » microscopiques ne sauroient atteindre. »

(a) Voilà donc encore un genre de fourmis qui de l'aveu des observateurs les plus modernes, amassent des provisions. Nouvelle preuve, que ceux qui ont refusé aux nôtres ce genre de prévoyance, les ont mal observées (Fév. 1782, p. 88. — 15 Sept. 1784, p. 105. — 15 Décemb. 1784, p. 578. — *Cat. philos.* p. 352). Réaumur n'a pas trouvé leurs greniers, mais Aldovrandus assure les avoir vus de ses propres yeux; Derham en raconte des particularités curieuses. Ces noms en valent bien d'autres; & cent témoins négatifs n'en valent pas un qui a vu le fait. Tandis qu'on refuse cet instinct de prévoyance aux fourmis, on l'accorde libéralement aux grillons-taupes, insectes bien moins actifs, moins laborieux, & qui ne sont pas, comme les fourmis, unis en forme de république par des travaux & des intérêts communs.

„ fait regarder comme un fléau qu'il seroit
„ à desirer qu'on pût détruire : mais l'auteur
„ fait à ce sujet une observation bien raison-
„ nable , digne d'être consignée dans la lumi-
„ neuse & consolante doctrine des causes fina-
„ les. “ En portant sur la nature un œil plus
„ attentif , le philosophe n'a garde de crier
„ à l'injustice : il voit , entre tous les êtres ,
„ une chaîne d'existence , qui ne sauroit
„ être interrompue sans que le mal s'étende
„ successivement sur tous les chaînons. Et
„ pour mieux éclaircir cette vérité , qu'il nous
„ soit permis de recourir à un exemple plus
„ familier : les mouches qui sont très-incom-
„ modes , & qu'on regarde au moins comme
„ inutiles , ont cependant plusieurs objets
„ d'utilité ; car , outre qu'elles servent de
„ pâture à des animaux plus gros , & ceux-ci
„ à d'autres , elles hâtent , en s'attachant aux
„ corps morts dont les émanations seroient
„ destructives , une dissolution qui , sans ces
„ insectes , seroit toujours trop tardive. Cette
„ observation est encore plus frappante dans
„ les pays très-chauds , où tous les corps or-
„ ganisés tendent à une prompte putréfac-
„ tion , & où les insectes sont en bien plus
„ grand nombre ; comme si la nature eût vou-
„ lu , s'il est permis de s'exprimer ainsi ,
„ hâter , par cette prodigalité , une décom-
„ position qui pût prévenir les maux qu'en-
„ traîneroit après elle une plus lente des-
„ truction. Parvenus à un certain point de
„ perfection ou de maturité , tous les êtres
„ dégèrent ensuite , périssent enfin , & se

„ décomposent pour faire place à des êtres
 „ nouveaux. Leurs débris, & plus particu-
 „ lièrement ceux des végétaux dans des pays
 „ aussi fertiles que la côte de Guinée, étouf-
 „ feroient, ou du moins retarderoient la vé-
 „ gétation nouvelle, si les insectes & par-
 „ ticulièrement les vers à tuyau, qui ne s'at-
 „ taquent qu'aux corps qui ont perdu leur
 „ organisation, ne les débarrassoient de ce
 „ fardeau pernicieux. Il est de même du bois
 „ dont plusieurs rivières sont ordinairement
 „ couvertes après les inondations; le cours
 „ en seroit retardé, elles formeroient alors
 „ des marais, dont les émanations seroient
 „ funestes; mais les vers, en les détruisant
 „ entièrement, levent un obstacle, qui ré-
 „ sistreroit aux efforts de l'homme & à toute
 „ son industrie. „

L'auteur ne montre point un jugement aussi
 sain quand il donne aux insectes une *intel-
 ligence* supérieure à celle de l'homme; & pour
 qu'on ne puisse pas douter du sens dans le-
 quel il prend ce mot, il s'élève contre les
philosophes célèbres qui la leur ont refusée,
 & prétend que c'est une vérité contre la-
 quelle les forces de l'éloquence ne prévau-
 dront jamais. Pour moi, j'ai cru au contrai-
 re, que les insectes tels que les abeilles, les
 fourmis, les araignées, le formica-leo &c, for-
 moient un argument invincible contre le
 système qui attribue aux animaux l'intelli-
 gence proprement dite, j'entens la réflexion
 & la pensée: car si leurs opérations étoient
 effectivement l'effet du raisonnement, les Plat-

1. *Avril* 1787.

487

ton & les Newton feroient de petits esprits en comparaison de ces frères-êtres que nous écrasons par mille, sans les appercevoir. La profonde physique, géométrie, politique des insectes, seroit au sortir de l'œuf dans un tel degré de lumières pures & invariables, qu'après la vie d'un siècle, l'homme le plus appliqué & le plus spirituel est bien loin d'y atteindre, puisqu'alors même il est encore dans le cas de changer & d'améliorer &c. &c. (a). O pauvre philosophie ! on a dit que ton symbole étoit : *Credo omnia impossibilia*. Pour moi, je te rends plus de justice, en disant que tu ne crois rien de ce que tu prétens faire accroire aux bêtises qui t'admirent. On a voulu nous persuader que tu avois la folie en partage, je suis convaincu que tu as com-

me

(a) Le rédacteur d'une compilation très-con nue & trop répandue, éprouve presque le même embarras avec les harengs, que Mr. Smeathman avec les *fourmis blanches* : il ne sait s'il en faut faire des philosophes ou des automates (car il ne voit pas de milieu) ; enfin il veut bien qu'on opine pour le dernier parti, mais à condition que tout ce qui respire soit rangé dans la même classe. « N'accorde-
" ra-t-on au hareng que de l'instinct ? Cet
" instinct est donc admirable. Ces individus
" ne sont-ils que des machines animées,
" subordonnées à la force d'une nature bien-
" faisante ? Soit. Mais ne peut-on pas dire
" que cette même nature préside également
" à tout ce qui respire ? O nature ! ô Provi-
" dence ! ô Dieu ! Qu'on dise après cela
que le Spinozisme n'a pas aussi ses fanatiques
& ses dévots ! 1 Août 1785, p. 559.

*Dictionn.
d'hist. na-
tur. Art.
HARENG.
Edit. de
Lyon 1776.
T. 4 p. 279.*

me nous, le sens commun, & qu'il n'y a que le mensonge & l'hypocrisie qui te font ressembler aux insensés.



Principes de morale, de politique & de droit public, puisés dans l'Histoire de notre Monarchie, ou Discours sur l'Histoire de France; dédiés au Roi par Mr. Moreau, historiographe de France. Tome 18e. A Paris, de l'imprimerie royale. in-8°. de 452 pages.

* 15 Juill.
783, P. 393.

LE sage & savant auteur continue ce grand ouvrage avec une constance & une uniformité de principes, qui marque plus que tout autre chose la droiture & la solidité de son esprit. Nous avons rendu compte des volumes précédens *, dont l'intérêt s'augmente de plus en plus, en touchant à l'époque où la nation françoise commence à faire quelques pas vers la liberté civile, & le Monarque à se saisir des droits de législateur, qui doivent lui donner insensiblement l'exercice d'une pleine souveraineté. Cette époque mémorable est celle du regne de Philippe-Auguste, qui, le premier des Rois de la troisieme race, osa dans ce siecle de la féodalité publier des réglemens généraux qui prescrivirent des devoirs à l'universalité des grands vassaux de la couronne. Il est bien vrai que le despotisme est un mal plus terrible encore que l'anarchie de la féodalité, & si

1. *Avril 1787.*

489

l'abrogation de celle-ci conduisoit nécessairement à celui-là, il faudroit la regretter; mais cette alternative n'est point nécessaire, & ne dérive point de la nature de la chose: c'est la folie ou la méchanceté de l'homme qui recherche les extrêmes, & évite les milieux les plus heureux comme les plus clairement déterminés. Il est vrai encore, que la féodalité n'a pas produit tous les maux qu'on lui attribue, que sans en faire l'éloge, on ne peut disconvenir que des avantages très-réels ont péri avec elle *; mais puisqu'une législation meilleure est non-seulement possible, mais qu'elle a été souvent réalisée, il est naturel que les vœux des bons citoyens se tournent vers cet objet désiré. — M^r. M. a soin en même tems de rappeler les rapports qui ont donné naissance aux anciennes coutumes de la France: ce qui occasionne dans ce volume d'excellentes dissertations sur les Juifs, dont il régle l'état d'après des idées religieuses & sagement politiques; sur l'Université de Paris & ses privilèges; sur les droits dont les cardinaux de l'Eglise romaine commencerent à jouir sous ce regne, l'origine de cette dignité & les distinctions qui lui ont été conservées. Les personnes affligées des moïens employés de toute part pour établir parmi nous le regne de l'ignorance & consommer la dégradation de tout genre d'enseignement, verront avec plaisir l'éloge d'une institution que la frivolité philosophique du jour se plait à rabaisser. " De tous ces corps, l'Université de Paris est le plus ancien, le plus

* 1 Janv.
1784, p. 23
& 32.

„ illustre & le plus utile. A la différence des
 „ académies, qui ne sont que des sociétés
 „ littéraires, dont l'objet est d'entretenir le
 „ goût des sciences, & de procurer à ceux
 „ qui les cultivent, & les douceurs de la
 „ confraternité & les encouragemens de l'ému-
 „ lation, les Universités ont reçu de la puis-
 „ sance publique un véritable droit, dont
 „ l'exercice doit être sans cesse dirigé, ré-
 „ glé, surveillé ; c'est celui d'enseigner toute
 „ la jeunesse de l'Etat, & de répondre au
 „ Souverain de la pureté des sources où ses
 „ sujets doivent puiser la doctrine. Ces for-
 „ tes d'établissémens sont la base des mœurs
 „ de la nation ; ils acquittent la première
 „ dette du Souverain, qui est d'éclairer ses
 „ peuples pour les disposer à la vertu & au
 „ bonheur : sous ce point de vue, tous ceux
 „ qui, dans un Etat, partagent l'enseigne-
 „ ment public, sont les coopérateurs du
 „ gouvernement. „

La manière dont M^r. M. parle des cardi-
 naux & de la considération toute particulière
 dont ils jouissent dans le monde chrétien,
 est très-impartiale & très-juste. “ Quelque éclat
 „ & quelque considération que dût procurer
 „ aux cardinaux le droit de disposer de la
 „ Tiare, ils n'en continuèrent pas moins de
 „ reconnoître que les évêques avoient sur
 „ eux, & la supériorité du pouvoir & la
 „ primauté de rang. Mais l'importance des
 „ fonctions dont ils furent chargés dans la
 „ suite, en qualité de légats, la pour-
 „ pre dont ils furent décorés, le titre de

„ députés du St. Siège, & l'autorité dont
„ ils étoient revêtus, tout contribua à les
„ placer insensiblement au-dessus des simples
„ prélats, par une espece de convention ta-
„ cite, que le tems & le respect dû au sou-
„ verain Pontife, plutôt qu'aucun acte formel
„ ont consacrée. „

La manie de considérer comme étrangers
les prélats indigenes revêtus de la pourpre
romaine, est bien confondue par M^r. M.
qui prouve, que les cardinaux françois, ainsi
que ceux des autres nations, n'ont jamais
prétendu être affranchis des loix de l'Etat,
ni cesser d'être François, Allemands, Espa-
gnols &c., parce qu'ils avoient des rapports
plus étroits avec le Pere commun de toutes
ces nations. Il montre „ que les François,
„ en devenant membres du Sacré Collège,
„ ne cessent point d'être sujets du Roi; que
„ leur nouveau titre ne les rend ni étran-
„ gers à leur patrie, ni libres des devoirs
„ que leur naissance leur impose; &, pour-
„ suit-il, comme le Pape n'acquiert point
„ sur eux le droit de s'en faire obéir dans
„ tout ce qui est étranger à sa qualité de
„ Pasteur suprême, le Roi conserve le droit
„ de leur commander dans toutes les cho-
„ ses qui sont du ressort & de la com-
„ pétence de sa souveraineté. „

En parlant de la Chevalerie françoise, l'au-
teur place l'origine de la Chevalerie bien plus
haut que ne l'a fait M^r. de la Curne de St.
Palaie. Selon lui, elle remonte au-delà du 11^e.
siècle, & près du tems où les Monarchies mo-
dernes

dernes se formerent des débris de l'Empire romain ; le tems de la féodalité ne fut que le second âge de la Chevalerie ; la licence des mœurs des 12^e. & 13^e. siècles ne doit pas lui être attribuée ; au contraire , la Chevalerie contribua à y mettre un frein. Il remarque que c'est une erreur de croire que la Chevalerie eût des statuts & des réglemens. Elle avoit des principes , & non des loix. Libre jusques dans ce qu'elle appella ses obligations , elle ne fut jamais l'objet de la législation publique. Ses progrès ne furent point l'ouvrage de l'autorité : la gloire fut son but ; l'honneur seul lui donna des loix , l'opinion les adopta , l'imagination les embellit , & un enthousiasme utile aux mœurs , se fit un devoir sacré de les suivre. Sa gloire est d'avoir adouci les mœurs , inspiré la grandeur d'ame , & donné du prix à l'humanité. Quant à ce mélange de dévotion & de galanterie portées à l'excès , qu'on lui a reproché , il fut plutôt l'effet de l'ignorance que de la corruption du cœur ; & croïons que tant d'anecdotes scandaleuses attribuées aux chevaliers , n'ont eu souvent d'autre réalité que celle que lui a prêté l'imagination libre de nos romanciers. Dans les tems actuels sur-tout , où la corruption a gagné les esprits comme les cœurs , on ne comprend pas qu'il puisse y avoir un genre de galanterie conciliable avec les bonnes mœurs ; on oublie que Pétrarque a pu chanter si longtems une Laure qui ne fut jamais pour lui qu'une espece de conquête de Chevalerie , si on peut parler de

i. Avril 1787.

493

la forte. L'histoire subit en ce point la destinée du langage (a) : l'imagination corrompt l'une comme l'autre.



Antwort des Paderborners 1c. Réponse du théologien de Paderborn à une prétendue justification des périodistes de Maïence, relativement à la loi du jeûne & de l'abstinence. A Paderborn, chez Junfermann, 1786. 156 pag in-8°.

ON avoit bien prévu que le savant & judicieux théologien de Paderborn (b) ne resteroit pas court vis-à-vis des geistlichen

(a) Passage remarquable de Mr. le président de Brosse, *Traité de la formation mécanique des langues*, t. 2, n. 189. — Cat. phil. p. 331. — Un poète a dit depuis :
Chez nos simples aïeux, par un heureux con-
trafte,
L'idiome étoit libre & le cœur étoit chaste.

(b) Sa dissertation sur l'abstinence, 15 Avril 1786, p. 576. — Traduite en allemand, 2 Sept. 1786, p. 21. — *Dissert. sur Cephas*, 15 Octob. 1785, p. 257. Il en est fait mention à la p. 34 de cet ouvrage, où l'on trouve que la fête de la Chaire de St. Pierre à Antioche dérive de l'erreur qui fait de Cephas & Pierre la même personne. Je voudrois que cette remarque ne fût pas nécessaire à la défense de son opinion : peut-être effectivement ne l'est-elle pas ; mais c'est ce que je ne puis actuellement approfondir.

I. Part.

K k

Enfin. Ils avoient si gauchement combattu sa dissertation sur l'abstinence, le jeûne, & les loix de l'Eglise universelle, qu'il étoit difficile de se refuser à la charitable envie de les remettre dans le chemin du raisonnement, de la bonne logique & de la bonne théologie. J'avois déjà fait quelque effort pour cela, & il paroît que mes gens s'en sont contentés, puisque depuis cette époque (si j'en juge par le silence de mon fidèle & vigilant correspondant de Mayence) ils sont restés constamment & prudemment cois. Mais le théologien de Paderborn qui avoit personnellement des injures & des sottises à redresser, a cru que ma tâche ne le dispensoit pas de la sienne. Et il faut convenir qu'il l'a supérieurement remplie. A une érudition vaste & bien digérée, à une logique forte & pressante, il joint ce *ridiculum acri melius*, que son adversaire, le R. P. Jung (car il s'adresse exclusivement à lui) s'efforce si vainement d'attraper. On sait que les pointes épigrammatiques de ce GÉANT DES SCIENCES (c'est ainsi que ses associés l'appellent dans son propre journal [a]) sont des calembours de rues & de halles, & que son livre-à-con-

sulter

(a) Oui, c'est exactement & grammaticalement ainsi. De même que ceux qui pensent autrement que le R. P. Jung, sont des *ignorans*, des *enthousiastes*, des *fanatiques*, des *théologiens de rien*; de même & par une raison qui naît naturellement de l'autre, ce Révérend Pere est un homme unique, un savant d'une profondeur immensurable, un *géant en*

sulter dans les embarras où parfois il se trouve, est le *Dictionnaire des injures* : le talent du Paderbornois contraste avec cette maladresse d'une manière saillante ; à des observations peremptoires, à des argumens *ad hominem* qui par une lumière aussi naturelle qu'éclatante éclairent les savans & les ignorans (a), il joint la modération, l'honnêteté, la modestie, la circonspection, toutes les qualités qui rehaussent & brillantent la victoire.

Comme l'objet de sa réfutation est particulièrement la diatribe dont nous avons rendu un compte succinct mais suffisant (b), nous

fin qui se rit des pygmées. Ainsi l'ont décidé les Révérends Pères Jungistes. *Clarissimum Jungium nostrum, quocum vos computati, Nani, imò Embriones in eruditione omnigena, eaque prompta & expedita eslis &c.*

(a) C'est sur-tout par ce genre d'argumens qu'il réfute les épithètes de *flatteurs pontificaux, adulateurs du Siege de Rome*, & autres propos qui chez l'ignorance & la bassesse prennent la place des raisons. Il montre que la *flatterie* n'est jamais sans intérêt, & que l'intérêt est évidemment du côté des gens dont les diatribes sont passées par des prébendes & des titres. Ceux au contraire qui refusent de changer les anciens principes contre les nouveautés du jour, n'ont d'autre récompense que celle qu'ils trouvent dans ce très-vieux exemple : *Magis eligens affligi cum populo Dei, quàm temporalis peccati habere jucunditatem.* Heb. XI. 25.

(b) 1 Août 1786, p. 544. Il paroît qu'il n'a pas vu cette réponse, ni la plupart des autres que j'ai faites à ces Messieurs, & dont ils ont paru finalement satisfaits, si j'en juge par le repos où ils me laissent. Il n'auroit pas trouvé grand' chose à y recueillir, mais il auroit vu

ne nous arrêterons pas au détail de ses observations. L'auteur complète & renforce souvent des réflexions auxquelles nous n'avons pu donner la même étendue; il les justifie, & confond les subterfuges & les tergiversations employés pour les éluder.

Cet ouvrage d'une érudition aussi variée que profonde, contient beaucoup de choses qui du premier abord semblent étrangères à l'objet de l'auteur, mais qui s'y trouvent liées très-heureusement & qu'on est charmé d'y trouver. Par exemple. A la p. 82 il est fait mention d'une thèse russe où la procession du St. Esprit est proposée comme un sentiment plausible: ce qui prouve que l'esprit de schisme & d'hérésie s'affoiblit chez ce peuple; & que sa réunion avec la Mere de toutes les églises n'est peut-être pas éloignée (a). — A la p. 92 on trouve la notice d'un ouvrage intéressant intitulé: *Was ist ein Erzbischof?* (*Qu'est-ce qu'un archevêque?*) Ce titre qui semble imité d'après celui du libelle d'Eybel contre le Pape, désigne un livre aussi

que presque toujours nous nous rencontrons dans les mêmes raisonnemens; ce qui est une espèce de consolation & d'encouragement pour des gens qui essuient les mêmes attaques & les mêmes injures, en faveur de la même vérité.

(a) *Probabile est Spiritum sanctum etiam a Filio procedere.* Thèse soutenue depuis peu dans l'université de Kiow. — L'auteur fait en cet endroit un petit anachronisme, en datant le schisme des Grecs du 7^e siècle & en lui supposant une antiquité de 11 siècles. Photius premier auteur de cette fatale division mourut en 891, & elle souffrit, comme l'on fait, diverses interruptions avant de se consommer entièrement.

I. Avril 1787.

497

plein de vérités que l'autre l'est de faussetés & d'indécences. Il contient d'excellentes vues, dont dans les circonstances présentes les évêques d'Allemagne profiteront, s'ils sont sages. — P. 94 il est fait mention d'une these soutenue à Heidelberg, le 9 Septembre 1786, sur le droit qu'ont les Princes temporels de maintenir dans leurs Etats les droits des Papes & des Nonces, these que les geistlichen Sachen ont accusée de semer la division entre les souverains & les archevêques ou évêques. Ce que c'est que l'aveugle partialité ! (reprend le judicieux auteur) qui diroit que c'est ici la plainte de gens qui applaudissent à tort & à travers aux divisions qui s'élèvent entre le Pape & les évêques, entre le chef & les membres, qui les attribuent à l'Blufflärung, à cette petite marotte de toutes les têtes branlantes ?

Après avoir si peu ménagé le GÉANT des savans germaniques, notre théologien s'attend bien à être drappé de la bonne façon dans le premier numero des geistlichen Sachen ; mais il s'en console d'avance assez lestement par le discours d'un conseiller de S. A. Electorale de Baviere *, qui aiant aussi quelques injures monachales à attendre, s'y préparoit en disant : “ Il est des gens qui n'ont rien
„ d'original, qui n'ont de qualité personnelle
„ & de caractère que le seul orgueil... Que
„ j'admire Pope, lorsqu'il s'écrie : *Vous êtes*
„ *doublement aveugles ! Vous errez en tâton-*
„ *nant, dans des déserts sans sentiers ! Au*
„ *milieu des plus épaisses ténèbres vous rêvez*

* Mr. Charles d'Eckarts-hausen, dans un discours prononcé à l'académie de Munich, le 5 Avril 1785.

29 de la lumière ! Vantez-vous tant qu'il vous
 29 plaira , vous alliez tâtonnant hier , & au-
 29 jourd'hui vous tâtonnez encore. Cependant
 29 ces aveugles prétendent avoir toujours
 29 seuls la raison pour eux. Pensez comme
 29 nous , s'écrient-ils , ou nous sommes résolus
 29 à vous flétrir dans nos écrits & à vous fla-
 29 geller à la face de l'univers. C'est là le cri
 29 de ces bourreaux de la littérature , qui ne
 29 font aucune difficulté de pendre en effigie
 29 le plus honnête homme , en affichant son
 29 nom dans leurs journaux comme à un gi-
 29 bet. Mais des infamations de ce genre ne
 29 font guere propres à porter préjudice à
 29 la sérénité de mon ame. „

Mais voici un rabat-joie contre lequel
 notre champion aura de la peine à faire bonne
 contenance , c'est un coup de vigueur qui
 abattra nécessairement le courage le plus af-
 fermi. C'est l'ingénieuse invention de réfor-
 mer tous les théologiens anciens & modernes ,
 sur les découvertes du R. P. Jung & com-
 pagnie , d'en faire une nouvelle édition à
 Mayence , où l'on retranchera tout ce qui
 est contraire aux geistlichen Sachen & autres
 gens favorisés de l'Auflärung , & l'on met-
 tra à la place ce qu'il y aura de plus com-
 mode & de plus agréable pour le tems pré-
 sent. Oui , tout cela va se faire incessamment ,
 pourvu que les souscripteurs ne manquent
 pas ; & comment manqueroient-ils , vu que
 ce sera *pretio omnibus quæ hucusque prodie-
 runt editionibus minore* ? Le premier qui
 sera étreillé de la bonne façon , est le célèbre
 Thomassin. *Primus erit clarissimus Ludovicus*

Thomassinus. On le fera bien se repentir d'avoir dit trop clairement que les évêques ne pouvoient rien contre les loix de l'Eglise universelle. Il paiera cher l'embarras & la honte des *geistlichen Sachen* *, & devra parler comme on parle aujourd'hui dans les cours & les bureaux des évêques d'Allemagne (*UT CURIIS EPISCOPORUM GERMANIÆ ACCOMMODA SINT, LUCUBRANTIUM MANUS NOVO STUDIO EXARAVIT, EMENDATIS CORRECTISQUE LOCIS QUÆ CORRIGENDA VIDEBANTUR*)..... O Goths, Visigoths, Ostrogoths, Huns, Hérules & Vandales ! comment avez-vous laissé échapper l'occasion d'exercer cette bonne œuvre sur les ouvrages grecs & romains, sur les Peres & Docteurs de l'Eglise ? Que de lumieres & de ravissantes beautés n'y trouveroit-on pas, si quelque Jung de votre siecle les avoit ajustés & réformés selon les bonnes idées que vous avez amenées des sains & salubres climats du Nord ! Mais peut-être votre siecle n'étoit-il pas un siecle d'*Aufklärung* ; peut-être n'y avoit-il pas de *geistlichen Sachen*, ni des *curiæ germanicæ*, ni des *lucubranzium manus*, ni des géants de savanterie, ni &c ? Et c'est sans doute pour cela que cette lumineuse invention vous a échappé, & que pour la gloire de la génération actuelle, de la bonne foi, de la véracité & délicatesse toujours croissantes de la ville de Mayence, de ses journalistes, de ses imprimeurs, de ses génies véritablement créateurs, réformateurs, restaurateurs, améliorateurs, elle a été retardée jusqu'en l'année 1787.



Les mœurs, poëme en sept chants avec des notes. A Paris, chez Durand; à Liege, chez Lemarié. 1785 1 vol. in-8°. Prix 3 liv. 10 sols.

SI le plan, l'ordre, la versification de ce poëme n'ont rien de bien extraordinaire, si le résultat en paroît assez froid, les détails prolixes & quelquefois embarrassés, l'auteur n'en est pas moins louable par des intentions droites, des maximes sages, une morale & une métaphysique saines. Il s'élève avec zèle, quoique d'une manière qui n'est pas toujours assez ferme & assez conséquente (fruit de la foiblesse & de l'inconstance du siècle à l'égard de toute espèce de bien) contre les erreurs grossières qui sapent par les fondemens le bonheur public & particulier.

Mais ô toi qui bannis l'Eternel de son temple ;
Toi qu'avec le vulgaire , étonné je contemple ,
Ecoute & juge-moi. Quand tu démens mon
cœur.

Quand tu prises l'appui qui soutient ma vigueur,
Qu'après m'avoir prescrit des sentimens publi-

Dans un néant lugubre à la fin tu m'abîmes :
Non, je ne faurois croire (& peux-tu te fa-
cher

D'un aveu trop naïf que tu viens m'arracher ?)
Je ne croirai jamais qu'une raison bien pure
T'ait fait jusqu'à la brute abaïsser la nature,
Ni qu'un pareil secret, peu fait pour réjouir,
T'ait pu sembler trop beau pour n'oser l'enfouir,
Ni qu'enfin d'un tel fort la froide perspective,
Enflammant la vertu, la rende plus active.

Il rejette avec mépris l'erreur de Hobbes

& autres Athées qui ont prétendu rendre la morale mobile & arbitraire, une affaire de convention & de législation humaine.

Du grand Législateur c'est donc la voix auguste.

Il est seul & la source & la forme du juste.
Son doigt seul dans mon ame en imprima les traits :

Les premiers élémens qui fondent la morale,
Ont de ses attributs l'empreinte générale.
Leur éclat immortel en est l'illustre sceau.

C'est dommage que le poète oublie quelquefois, comme nous l'avons dit, les vérités qu'il énonce de la manière la plus forte & la plus claire. C'est ainsi que la divine morale, imprimée dans notre ame par le doigt de Dieu, semble (p. 255) n'avoir pour base que nos intérêts & notre conservation. Il est bien vrai que nos vrais intérêts sont inséparables de la sagesse & de la vertu, mais ils n'en font pas la base. Voulant prendre çà & là quelque chose du baragouin philosophique du jour, l'auteur déroge, contre son intention, à ses propres principes. C'est encore sans doute ce genre d'imitation qui l'a entraîné dans l'apologie du luxe & d'autres paradoxes si bien démentis par les faits; on peut dire même qu'il a nui beaucoup au style de l'auteur. Le son des grands mots de mode le transporte quelquefois tellement, qu'il oublie de faire attention au sens qu'ils font ou plutôt qu'ils ne font pas. P. ex. la sixième ligne de l'épître dédicatoire est pour moi une énigme parfaite. " Dans cet ouvrage que vous m'avez

„ permis de parer de votre nom, je tâche de
 „ prouver que les mœurs font la source du
 „ bonheur & de la gloire, le fondement de
 „ la véritable grandeur, & le prix des sen-
 „ timens universels d'amour & de vénération
 „ qui passeront jusqu'à la dernière postérité „
 Du reste, c'est là le style du jour: n'en fai-
 sons pas de reproche à l'auteur, qui a cru
 devoir se faire un peu au tems; & c'est
 sans doute aussi pourquoi il écrit *sefable*,
voïait, *allait* &c.



*Les Orangers, les Vers à soie & les Abeil-
 les, poèmes traduits du latin & de l'ita-
 lien; suivis de quelques lettres sur nos
 provinces méridionales, & de pieces su-
 gitives; par Mr. Grignon. A Paris, chez
 Lagrange. 1786. 1 vol. in-12. de 356
 pag.*

MR. Grignon paroît avoir recherché les
 poèmes composés sur les parties les
 plus agréables de l'économie champêtre; &
 le fruit de ses loisirs a été la traduction de
 quelques-uns de ces poèmes. Le poème des
Orangers, traduit du latin de Vêschambez,
 Jésuite espagnol, offre, en latin, la plus pure
 diction, la poésie la plus gracieuse, & une
 délicieuse fraîcheur de coloris. Le traducteur
 a beaucoup soigné le style de sa version, &
 hasardé, quelquefois très-heureusement, des
 locutions empruntées de La Fontaine, qui ren-
 dent

dent parfaitement l'esprit de l'original. — Les *Vers à soie*, poème de Jean Vida, évêque d'Albe, offrent plus d'invention & de poésie; & ce choix du traducteur fait honneur à son jugement. Vida est un des poètes modernes qui ont le plus approché de la versification de Virgile. Admirateur enthousiaste de ce prince des poètes, il le fait par cœur, il ne pense qu'avec ses expressions, il imite toutes ses formes; on croit souvent lire Virgile même. Mais il délaye ses pensées; son abondance est diffuse à l'excès; & ses imitations trop fréquentes, donnent à ses vers un air de centon. Cependant Vida est poète, & grand poète. Il est un grand mécanicien de vers; & plus d'une fois il a, dans ses beaux momens, réuni le génie heureux de Virgile à la brillante facilité d'Ovide. — Les *Abeilles*, poème italien, de Jean Ruccelai, patrice de Florence qui a passé une partie de sa vie en France sous le règne de Louis XIII, terminent les petits ouvrages de ce genre: celui-ci est au-dessous des autres par le défaut d'invention, & le manque de poésie; les préceptes y sont appuyés sur une physique défectueuse; mais ce qui lui nuit le plus, c'est le parallèle où le sujet le met avec le 4^e. livre des *Géorgiques*, parallèle qui est entièrement à son désavantage.

A la suite de ces trois poèmes, on trouve une douzaine de *Lettres écrites à un ami en galopant dans nos provinces méridionales*. Les descriptions qu'elles contiennent, sont presque

que aussi rapides que le voyage : elles sont relatives à Nantes, la Rochelle, Rochefort, Bordeaux, Marseille, &c. Une vingtaine de petites pièces de poésie très-foibles terminent ce volume : l'auteur est infiniment plus poète en prose qu'en vers.



L'Homme & la Béquille.

Fable.

UN vieux suppôt de Mars, invalide éclopé
Sur un bâton fourchu, traînoit sa vie oi-
seuse.

Son corps étoit usé, sa tournure piteuse,
Et par les fondemens le mur étoit s'appé :

Un bel esprit de son village

Le rencontre & lui dit... Mais vous n'y pen-
sez pas;

Ce bâton vermoulu dont vous faites usage,

Peut vous manquer à chaque pas.

Prêtez le moi... volez, sans effort je le brise.

C'étoit un mauvais meuble à mettre au gale-
tas.

Adieu, que le ciel vous conduise....

Eh ! docteur, aide-moi du moins

A retourner à ma chaumière...

Ah ! vraiment oui, le docteur est bien loin,

Conduire n'est pas son affaire.

Philosophes du tems, si j'ai manqué vos traits,
Ce n'est pas de beaucoup; parés du nom de
sages,

Vous détruisez l'appui de tous les âges;

Et dans vos sublimes accès

Vous élaguez, vous abattez sans cesse,

De quoi vous sert votre sagesse,

Si vous ne construisez jamais ?

*Par Mr. l'abbé Devenet, chanoine
de St. Quentin.*

On lit dans le Journal de Paris n. 54. p. 237, une lettre de M^r. de la Lande sur une nouvelle découverte de M^r. Herschel. Ce sont deux satellites de la nouvelle planète, dont l'un fait sa révolution en 8 & l'autre en 14 jours. Je n'ai garde de douter de cette découverte, mais mon opinion est toujours, que dans ces sortes de choses il ne faut pas trop se presser, parce que si la découverte est réelle, elle se constatera d'autant mieux qu'on ne paroîtra pas trop prompt à y croire; & que si elle est fautive, on s'épargne des rétractations désagréables. Et pour m'en tenir à l'exemple tout récent de M^r. Cassini, non si imposant en astronomie; n'est-il pas vrai que lorsque cet habile observateur eut reconnu sa bévue touchant les deux nouvelles étoiles, annoncées, comme nous l'avons dit *, dans le *Journal de Paris*, avec la plus entière confiance, il eût très-fortement voulu n'en avoir pas parlé, & que ce n'est pas sans peine que quatre jours après il s'est vu obligé de convenir d'une illusion optique, qu'après tant d'exemples en ce genre, il auroit pu soupçonner, avant de donner l'alerte à tous les astronomes ses confrères. Or, pour revenir aux deux satellites de la planète *Herschel*, il est d'autant plus prudent d'en parler avec circonspection, que le seul M^r. Herschel a vu ces satellites, & ce qui est bien plus remarquable, c'est lui seul qui peut les voir: les autres astronomes avec les mêmes lunettes, la même attention, le même desir

* 1 Fév.
1787, p. 129.

d'observer, ne voient rien; parce que, comme dit M^r. de la Lande, leur vue n'est pas si perfectionnée, & qu'elle n'est pas parvenue au même degré de *perspicacité*. On croira peut-être qu'à force de fixer nuit & jour des globes resplendissans, à force de lunettes, télescopes, microscopes &c, on devroit user & affaiblir l'organe de la vue, plutôt que de le perfectionner. Mais si cela arrive à l'égard des objets terrestres, il n'en est pas de même avec le ciel: c'est au contraire par-là que les yeux se perfectionnent; mais il faut du tems; & tous les astronomes du monde auront beau chercher les deux satellites, ils seront LONGTEMPS invisibles pour tout autre que celui qui en a fait la découverte. Et pour qu'un anonyme de B. ne m'accuse plus d'écrire des absurdités en astronomie (a), je placerai ici la lettre de M^r. de la Lande.

Lettre de Mr. de la Lande aux auteurs du Journal de Paris.

17 Février 1787.

“ Les deux satellites de la planète de Herschel, découverts nouvellement, sont

(a) Cet honnête homme qui veut bien me reconnaître un certain mérite, aux absurdités près que j'écris en matière de physique & d'astronomie, n'est pas anonyme pour moi. A force de répéter les mêmes choses, on n'a plus besoin de les signer. Je pourrois le nommer ici avec ses deux associés dans la rédaction de cette lettre; mais comme cette révélation ne seroit d'aucune

„ une chose aussi curieuse que la découverte
 „ même de cette planète ; la révolution du pre-
 „ mier est d'environ 8 jours , & celle du
 „ second de 14. C'est à force d'attention &
 „ de patience que Mr. Herschel a décou-
 „ vert ces petits points lumineux qui ont été
 „ longtems invisibles même pour lui ; c'est
 „ EN PERFECTIONNANT SA VISION qu'il est
 „ parvenu A CE DEGRÉ DE PERSPICACITÉ
 „ QU'IL N'AVOIT POINT AUPARAVANT. Il s'est
 „ servi du même télescope de 20 pieds qu'il
 „ emploie depuis longtems, dont il a sup-
 „ primé le petit miroir en inclinant le grand
 „ miroir. Celui de 40 pieds avec 4 pieds &
 „ quelques pouces d'ouverture est fini , & M^r.
 „ Herschel espere s'en servir au mois de
 „ Mars. „

„ Le télescope que M^r. l'abbé Rochon
 „ vient de faire faire avec de la platine, sur-
 „ passe celui de Dollond qui est à l'obser-
 „ vatoire, comme on devoit l'espérer d'une
 „ matière aussi dense que la platine. C'est un
 „ nouveau moyen pour la perfection des té-
 „lescopes. „

„ M^r.

d'aucune utilité , à moins que je ne publiasse
 la lettre en entier (alors il y auroit des gens
 qui en feroient bon usage), je me bornerai
 à le prier d'indiquer, même sous l'anonyme,
 au moins une de ces *absurdités* ; afin que le
 public aiant sous les yeux une accusation
 précise & déterminée, puisse juger à quel
 point je porte l'indécence de lui présenter
 des *absurdités*.

„M^r. Bernard, correspondant de l'acadé-
 „mie à Marseille, vient de faire des observa-
 „tions curieuses sur le cinquieme satellite
 „de Saturne, & de confirmer le mouvement
 „de ses nœuds que j'avois annoncé par la
 „théorie; ce satellite étoit jusqu'ici l'astre
 „le plus difficile à observer; mais ceux
 „d'Herschel SERONT LONGTEMPS INVISIBLES
 „POUR TOUT AUTRE QUE CELUI QUI EN
 „A FAIT LA DÉCOUVERTE. J'ai l'honneur,
 „&c. „



La Cendre est le mot de la dernière énigme;
 & Chientent celui de la charade.

*C*hez les anciens mon nom est très-fameux,
 Je fus présent à plus de cent batailles,
 J'ai vu tomber les plus fortes murailles;
 Un capitaine, un soldat valeureux
 Combattoit près de moi, jusqu'à l'heure dernière,
 Ma présence augmentoit son audace guerrière.
 Je méritois par mes exploits
 Les regrets dont ma perte étoit toujours suivie.
 On m'a vu mille & mille fois
 A mes dépens sauver la vie
 Aux héros rangés sous mes loix.
 Trempé de sang & couvert de poussière,
 On me vit au milieu des plus affreux hazards,
 Braver la lance meurtrière,
 M'exposer sans défense à tous les coups de
 Mars.

Ces phalanges presque invincibles
 Qui semoient sous leurs pas le carnage & l'effroi,
 C'étoit ma valeur, c'étoit moi
 Qui les rendois si fortes, si terribles.
 Aujourd'hui, vieux soldat, on me compte pour
 rien.

Et l'on m'a mis au rang des invalides,
 Quoique je pusse encor fort bien
 Parer plusieurs traits homicides.



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 18 Février*). Les espérances abattues , au sujet de l'expédition d'Egypte , se sont relevées depuis quelques jours , sur l'avis qui s'est répandu , que le 10 du mois passé il y a eu une nouvelle action entre les troupes du capitán-bacha & celles des beys rebelles , dans laquelle ces derniers ont été défaits & obligés de se retirer vers la Haute-Egypte avec perte de 1700 hommes. Cependant cette nouvelle n'est pas encore revêtue de détails suffisans. En attendant l'on continue d'embarquer ici pour Alexandrie toutes sortes d'attirails & munitions de guerre ; ce qui annonce , que le grand-amiral n'a point renoncé au succès de son entreprise , comme ses envieux l'ont débité avec précipitation.

La Porte ayant déposé inopinément le hospodar de la Moldavie , Alexandre Mauro-Cordato , toute la ville de Jassy en témoigna la plus vive consternation. On l'avoit cependant laissé libre dans son palais où il resta paisiblement encore quelque tems après sa démission , n'y ayant pas d'ordre particulier de le garder à vue. Mais la nuit du 7 de

I. Part.

L 1

ce mois, il jugea à propos de s'évader, accompagné de son chambellan, de son second écuyer, de quelques fideles serviteurs & de 12 vaillans Arnauts. Le bruit de cette évasion s'étant répandu le lendemain à midi; on envoya des Arnauts à sa poursuite; mais leurs soins furent inutiles. On présume que le prince fugitif a pris le chemin de Mohilow, où il sera en sûreté parfaite. On fait aussi qu'il s'est muni de tout son argent & de ses effets les plus précieux. Il a préféré ce parti à celui de remettre 110 bourses au bacha de Choczin, qui étoit autorisé à les lui demander par un firman du Grand Seigneur, & ensuite à lui trancher la tête. Heureusement Mauro-Cordato avoit sçu que le coupeur de bourse & de tête venoit d'arriver la veille à Jassy, & il lui joua le tour de lui faire manquer l'une & l'autre.

TUNIS (le 13 Janvier). Nous nous attendions à une nouvelle visite de la part de l'escadre vénitienne; cependant nous apprenons que cette escadre croise toujours dans le canal de Malte, d'où l'on dit qu'elle doit cingler pour Alexandrie, afin d'y observer les mouvemens des Turcs. Il n'y a que quelques chebecs vénitiens qui rodent continuellement dans nos parages, ce qui n'empêche pas nos corsaires d'aller en course & de faire des prises. Ils en ramenerent encore dernièrement deux qu'ils avoient faites sur les côtes de la Sardaigne. Cependant comme il n'y a aucune apparence d'accommodement avec les Vénitiens, notre régence continue de se

1. *Avril* 1787.

511

mettre dans le meilleur état de défense. Dans les derniers jours du mois passé, il fut encore lancé à Porto-Farina une frégate de 32 canons, construite par un ouvrier français, & il y en a une autre de 28 sur le chantier, qui ne tardera pas d'être achevée. On travaille sans relâche à la fonderie de canons, établie dans la ville, sous la direction d'un autre François, qui préside aussi à la fonderie de mortiers qui est au Bardo. On fait en outre des caisses pour un grand nombre de mortiers que le bey de Tripoli a envoyés en présent au nôtre.

R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 16 Février*). Avant-hier à 11 heures, il a éclaté un incendie dans le grand magasin de la couronne. Les progrès des flammes ont été d'autant plus prompts & plus rapides, que ce magasin étoit rempli d'une quantité très-considérable d'eaux-de-vie, de chaux & de sel. Il est arrivé un pareil accident à Smolensko pendant le séjour que l'Impératrice y a fait. Le feu prit à une grande maison de charpente, à côté de celle où Sa M. étoit logée; cependant quoique la première fut absolument consumée, cette dernière ne fût point entamée par les flammes. Pour dédommager le propriétaire de la maison brûlée, l'Impératrice lui a fait donner l'assurance qu'elle feroit construire à ses frais une maison de pierre à la place de celle qu'il a perdue.

Un de nos naturalistes rapporte une singularité remarquable des environs de Wibourg, ville de Finlande : ce sont des pierres qui meurent, pour ainsi dire, de vieillesse. On voit des pierres grasses comme des cabanes de païsans, se dissoudre insensiblement par l'action de l'air & l'humidité, & redevenir sable (a) : les unes sont entières & très-dures ; d'autres ont déjà si peu de consistance qu'il croît des herbes dessus, de façon que les racines s'insinuent dans la pierre même ; d'autres conservent à moitié la forme de pierre, pendant que l'autre moitié n'est que du

(a) Par l'amission du gluten pétrifique, substance qui a échappé jusqu'ici aux yeux & aux fourneaux des chimistes, espèce de *forme substantielle* dont nous avons parlé dans le Journ. du 15 Janv. 1785, p. 83. — Toute la terre de Heverlé près de Louvain n'étoit autrefois qu'un groupe de cônes de la hauteur d'un monument qu'on y voit encore & qui en marque l'élévation. Diverses considérations ne permettent pas de croire que c'étoit des dunes. Ne pourroit on pas soupçonner que c'étoit des débris de rochers ? Voici l'inscription de ce monument. « Tous ces chemins, dreves, pla-
 ces, terres, prairies, jardinaiges & autres
 lieux estants allentour & dépendans de ce
 chateau de Heverlé ; sont estées montaignes
 semblables à cette hurée & pierre, hautes
 de XX pieds ; lesquelles hau & puissant
 Illme. & Exme. prince Messyre Charles Syre
 & pre. duc de Croy & 4e. d'Arshot a faict
 desmolir, transporter & applanir comme se
 voit, depuis le premier de Janvier 1596,
 jour que comme seigneur & baron de cette
 terre, & signorie il a prins possession d'icel-
 le. »

sable éboulé ; d'autres enfin sont déjà mortes entièrement & n'ont laissé qu'un cône de sable à leur place (a). Le même naturaliste observe que cette pierre est une espèce de granit (b) & que le piédestal de la statue de Pierre I est d'un granit à peu près

(a) Ce qui prouve admirablement l'inutilité des efforts de nos créateurs modernes qui font venir la Mer dans les lieux où il y a beaucoup de sable ; ou qui supposent un frottement de quelques milliers de siècles pour expliquer cette quantité de corpuscules lapidifiques.

(b) Pierre qui par sa dureté paroît moins propre à une telle dissolution que toute autre.... Comme le sable qu'elle produit est vitrifiable, & celui de la plupart des pierres, calcaire ; on comprend très-aisément comment dans un espace assez borné on trouve quelquefois des sables de différente nature, circonscrits par une démarcation bien déterminée : ce qui seroit une espèce de mystère si la Mer les y avoit placés. C'est ainsi qu'aux environs de Maestricht on trouve un sable calcaire & près de-là un sable vitrescible. Il est vrai qu'il y a ici une autre espèce de mystère : savoir, que des pierres parfaitement semblables soient néanmoins les unes vitrifiables & les autres calcaires, & qu'on ne puisse distinguer leur sable, qu'en l'associant aux acides. On trouvera peut-être ici une nouvelle preuve contre la grande différence, la différence primordiale & substantielle qu'on a prétendu mettre entre ces deux genres de pierres — Passage de Mr. Collini, *Exam. des Epoq.* n. 101 p. 98 édit. d'Embrun 1781. — Autres, 15 Sept. 1772, p. 87... Je reviendrai dans peu sur cet objet, pour que certaines gens de Bruxelles ne m'accusent pas d'écrire des absurdités en physique.

semblable, mais dont le grain est plus fin (a). Ainsi, ajoute-t-il, il pourra résister quelques siècles de plus à l'action de l'atmosphère.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 28 Février). Le Roi a quitté cette résidence le 23, afin de se rendre à Kaniow, dans l'Ukraine, lieu fixé pour son entrevue avec l'Impératrice de Russie. Les ministres, sénateurs, & principaux seigneurs, qui se trouvoient ici, s'étoient rendus au château pour prendre congé de Sa

(a) A propos de cette statue on raconte une anecdote assez plaisante. Lorsqu'on fit transporter à Pétersbourg la pierre énorme dont une partie sert de piédestal à la statue, Mr. de Betzkoï conduisoit l'entreprise, & Mr. de Lascari, alors directeur des corps des cadets, inventoit les machines & présidoit à tout l'ouvrage. L'envoïé d'Angleterre vint une fois chez Mr. de Betzkoï, & le trouvant distrait & de mauvaise humeur, lui demanda s'il étoit malade. Mr. de Betzkoï lui dit: *Ah, Mylord, ma pierre! ma pierre! c'est elle qui me tourmente.* — *Je vous plains,* répondit l'Anglois, qui croioit qu'il s'agissoit de la maladie de la pierre; *mais il doit y avoir des moyens pour la chasser.* — *J'ai tout éprouvé, jusqu'ici elle avance si peu & coûte déjà tant d'argent, que je commence à désespérer du succès.* — *Mais enfin, à défaut de tout moyen, vous avez une dernière ressource, qui est la taille.* — *Comment, la taille? je m'en garderai bien; elle doit demeurer entière: sa grandeur en fait le mérite...* Ici l'Anglois commença à s'appercevoir du quiproquo, & Mr. de Betzkoï lui fit comprendre qu'il étoit en souci pour le transport d'un rocher & non pour la guérison d'une maladie.

I. *Avril 1787.*

515

Majesté. Le conseil de la ville s'acquitta du même devoir ; & le peuple remplissoit les rues , par lesquelles elle devoit passer : elle étoit accompagnée dans sa voiture par le prince Joseph Poniatowski , son neveu , qu'elle avoit décoré peu auparavant de l'Ordre de l'Aigle-Blanc. L'évêque Naruszewicz , connu par son savoir & ses talens pour la poésie latine , & le comte Tyszkiewicz , général de Lithuanie , étoient aussi avec le Roi dans la première voiture , suivie de plusieurs autres. Parmi le nombreux cortège , l'on compte aussi le général Komarzewski & le staroste Plater. Le Roi devoit passer la première nuit à sa maison de chasse de Kosenice , à 10 lieues d'ici , où Sa M. attendra , s'il le faut , l'occasion de passer la Vistule , actuellement fort enflée & couverte de glaces. Lorsqu'elle pourra faire le trajet , elle continuera son voyage par Demblin & Wisnowiec. Le prince Poniatowski , grand-trésorier de Lithuanie , a pris aussi la route de ce dernier endroit avec plusieurs personnes de marque , qui l'accompagneront.

E S P A G N E.

MADRID (*le 25 Février*). L'on arme actuellement à Cadix une escadre de 7 vaisseaux de guerre de 64 canons , qui sera commandée par Don Joseph Solano , marquis del Socorro. L'on ignore absolument la destination de cet armement ; mais cette incertitude ne donne que d'autant plus lieu à des conjectures

jeasures de tout genre. L'on pense assez communément, qu'il s'agit de s'opposer aux tentatives, que pourroit faire la compagnie hollandoise des Indes, pour empêcher le commerce de la nouvelle compagnie des Philippines, en attaquant ses vaisseaux de retour de l'Inde: mais cette opinion, quoique la plus généralement répandue, présente trop d'incongruités, pour que des personnes instruites s'y arrêtent un seul instant. Il seroit peut-être plus raisonnable de croire, que notre cour veut maintenir la liberté de la Méditerranée, & éloigner la guerre de ses parages, sur-tout après les liaisons, qu'elle vient de contracter avec la Porte: mais le plus sûr est de s'en tenir à l'idée, que ces forces ne sont destinées qu'à former une escadre d'évolution, & que notre gouvernement n'a d'autre dessein que d'exercer ses marins. — La cour vient de publier les tableaux comparatifs de son commerce de l'Amérique dans les deux dernières années. Il en résulte qu'en 1786 il a été moins actif que l'année précédente.

I T A L I E.

NAPLES (*le 2 Mars*). La cour vient de donner ordre de construire au plutôt six vaisseaux de ligne, trois frégates & deux senauts. On ignore quel peut être le but de ces nouvelles constructions. — Il est arrivé dernièrement un accident assez extraordinaire au palais. Il y avoit une brillante

F. Avril 1787.

517

assemblée d'amateurs de musique, parmi lesquels étoit le notaire D. Saverio Savillo. Au moment où il ravissoit la société par l'harmonie de sa voix, on cesse tout-à-coup de l'entendre.... Il étoit mort.

ANGLÉTERR E.

LONDRES (le 12 Mars). Le 3 le principal chef d'accusation qui a décidé l'*impeachment* (a) de M^r. Hastings a été déclaré suffisamment prouvé. On prétend aujourd'hui qu'un autre général, également célèbre, est sur le point d'essuyer une accusation de même nature; il a été présenté un mémoire au Roi pour prier Sa M. de le rappeler afin qu'il puisse être jugé.

L'alderman Boydel avoit proposé d'élever un monument à la gloire de Shakespear, & de faire exécuter à cet effet soixante - douze tableaux représentant les principales scènes

(a) Un *impeachment* est un arrêté de la chambre des communes, qui déclare, qu'un homme qui lui a été dénoncé comme coupable d'un crime quelconque, en est effectivement atteint. Cependant il n'est pas encore convaincu. C'est plus qu'une accusation simple, & ce n'est point une conviction. L'*impeachment* prouve que le crime est présumé, & entraîne la prise de corps & l'instruction du procès par la chambre des pairs. Mais si l'homme qui est *impeached* prouve qu'il n'est pas coupable, il est réintégré dans tous ses droits de citoyen; s'il est convaincu, & que le jugement le condamne à mort, le Roi ne peut pas lui faire grâce.

des pieces de ce fameux poëte , pour en former une galerie. Chaque tableau devoit être païé au peintre 200 liv. sterlings, & la gravure formoit un total de 50 mille livres sterlings; ce qui supposoit au moins 550 souscripteurs pour couvrir les fraix de M^r. Boydell. Il n'y avoit pas lieu de présumer qu'une entreprise aussi dispendieuse pût avoir d'exécution. Cependant l'enthousiasme national en faveur de Shakespear est tel, que 600 souscripteurs se sont présentés, à 50 guinées chacun, enforte qu'au lieu de 72 tableaux, le nombre sera porté à 78, & peut-être plus. Les Reynol, les Wert, &c. auront une belle occasion de faire valoir leur pinceau.

On conserve à Sheldred, ancien prieuré du comté de Suffex, une piece singuliere que les curieux ne manquent pas d'aller voir, & qui donne une idée de l'état où étoient autrefois les arts & le génie dans la Grande-Bretagne, & à la même époque dans presque toute l'Europe: c'est un tableau qui représente divers animaux s'entretenant à leur maniere de la naissance de J. C. Dans la partie la plus élevée paroît un coq, & de son bec sort une bande de papier où sont écrits ces mots: *Christus natus est*. Plus bas est un canard avec ceux-ci: *Quando, quando?* Un corbeau répond: *In hac nocte. Ubi, ubi?* demande une vache; à quoi un agneau répond en bêlant: *Bethleem*. Un âne dit: *Eamus*. (a)

(a) On a vu un périodiste insulter amèrement

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 8 Mars). Mgr. Caprara, ministre du Pape près de notre cour, se rendit, il y a quelques jours, chez le prince chancelier d'état & remit à son Alt. un long écrit, adressé par sa Sainteté à l'Empereur. — A l'occasion du long voyage que l'Empereur va entreprendre, & de l'absence de Sa M. de sa capitale M^r. le marquis de Noailles, ambassadeur de France, a sollicité & obtenu de sa cour un congé de quelques mois. En conséquence ce ministre partira incessamment pour Paris. — Le ministre de Prusse M^r. le comte de Podewils doit aussi aller faire un tour à Berlin. — L'archevêque de Malines est arrivé le 3, & le 4 il eut sa première audience du Monarque, dont le voyage est remis au 24; il y a même des personnes qui commencent à douter s'il aura lieu. — Le jeune prince de Ligne est entièrement rétabli de sa chute, & s'est mis en route pour Cherfon, le 26 du mois dernier, avec le

ment à la simplicité des siècles où les peintres inventoient & exécutoient tels tableaux. Hélas ! Que toutes nos folies ne se réduisent-elles à celle-là ! — J'ai vu un jeune homme que j'appellerois volontiers un *Zoologiste* (dans un sens plus littéral que celui qui dans l'usage répond à ce mot) imiter le dialogue de ce tableau avec une vérité inimitable, & rendre cette peinture plus intéressante pour certaines gens qu'un chef-d'œuvre de Raphaël ou de le Brun.

prince son pere, & le comte de Dillon, colonel au service de France. Un grand nombre de seigneurs françois & anglois sont aussi partis, cette semaine, pour la Crimée.

BERLIN (*le 7 Mars*). Son Exc. M^r. le comte de Goertz, ministre-privé d'état effectif, est de retour ici, de son voyage de Hollande. — La nouvelle répandue, dans quelques gazettes hollandoises & allemandes, sous la date d'Amsterdam, du 10 Février, au sujet des prétendus sentimens de Sa M. le Roi de Prusse, concernant la situation présente des affaires en Hollande, est entièrement, & artificieusement controuvée, & en aucune maniere conforme aux véritables intentions de Sa M. — On sait actuellement pourquoi, Mgr. le duc de Brunswick a été appelé ici par Sa M. Le Roi a voulu consulter Son Altesse sur le nouveau règlement militaire, qui doit être mis en vigueur, relativement aux troupes prussiennes. On dit ce règlement très-bien entendu, & les réformes faites à l'ancien, étoient, dit-on, devenues indispensables; le public ne connoit pas encore en détail cette nouvelle ordonnance militaire; mais on augure qu'elle est définitivement arrêtée, puisque Mgr. le duc de Brunswick doit repartir au premier jour, pour retourner dans ses Etats.

MINDEN (*le 4 Mars*). Le comte de la Lippe-Buckembourg étant mort il y a quelques jours, laissant un fils âgé de trois ans & deux filles, a nommé la comtesse, son épouse, tutrice de ses enfans & régente du

I. *Avril 1787.*

521

comté ainsi que des districts, qui en dépendent. A l'improviste le Landgrave de Hesse-Cassel, duquel relève la partie du comté de Schauenbourg, qui appartient au comte de la Lippe, a pris possession de ce petit païs: il y a envoyé à cet effet deux régimens de cavalerie & trois d'infanterie: & après leur entrée il a obligé les officiers du comte de la Lippe à lui prêter le serment de fidélité. Heureusement, pendant la nuit, l'on a réussi à transporter ici le jeune comte, ainsi que les archives, accompagnés d'un conseiller-privé de Buckembourg: mais la comtesse-douairière n'a pas eu la permission de se retirer; & elle se trouve aux arrêts au château. Pour justifier ce procédé, l'on allègue, de la part du Landgrave de Hesse, que déjà le feu comte n'avoit point de droit à la succession du comté, puisqu'il étoit né d'un mariage inégal entre le comte, son pere, & une Dame du nom de Friesenhausen: mais, du côté de la comtesse-douairière & du jeune comte de la Lippe, l'on répond, que cette allégation a déjà été rejetée & le droit du feu comte à la succession, reconnu par deux jugemens successifs des tribunaux supérieurs de l'Empire. Des trois régimens d'infanterie, qui avoient occupé Buckembourg, celui de Bose a marché hier à Stadthagen; mais en revanche le corps, entré d'abord, a été renforcé hier par trois régimens de cavalerie & un corps-d'artillerie. L'on peut aisément présumer, que ces forces sont plus que suffisantes pour s'assurer l'obéissance des habitans, si des

Puissances d'un rang supérieur n'interviennent point dans le différent. Les commissaires hessois ont déterminé la princesse à dispenser de leur serment tous ses employés, ainsi que le militaire; sur quoi tous ces Mrs. entrèrent au service du Landgrave de Hesse. Les majors Colson, Landsberg & Berg furent élevés au rang de colonels; il y eut plusieurs autres promotions. M^r. de Habicht est revenu de Minden à Buckembourg, où il s'est aussi mis au service de Hesse. L'enterrement du comte s'est fait sans aucun appareil. Son cadavre a paru entièrement abandonné pendant quelques jours. La princesse disoit qu'elle se trouvoit sans argent, le scellé étant mis sur tous ses effets; de leur côté, les commissaires hessois donnerent pour excuse que leurs ordres ne portoient point de faire enterrer le défunt.

MAYENCE (le 19 Mars). Le bruit court qu'un fils du Roi de Prusse, décidé à se faire Catholique, sera nommé coadjuteur de notre archevêque; mais ce bruit, comme l'on sent bien, demande une ample confirmation. — On prétend que les articles du congrès d'Ems ont été envoyés par les métropolitains à tous les évêques d'Allemagne, sans que ceux-ci s'empressent d'y accéder. On assure même que ceux de Paderborn, de Hildesheim, de Spire, de Würzburg, de Liege &c, y sont très-oppoés. Les sentimens de ceux de Fulde, de Constance, de Passau sont moins connus. — On a faussement débité dans quelques feuilles publiques que

notre Electeur avoit donné un mandement à l'instar de celui de Cologne, relativement à la *lettre* encyclique du Nonce. Depuis le décret du Vicariat, lâché dans le premier instant de mécontentement, rien n'a paru ici contre le Pontife romain & ses légats.

— Le mandement de l'Electeur de Cologne paroît avec des notes, qu'on voit bien n'être pas de la façon des RR. PP. Hedderich & Jung, mais qui n'ont cependant rien d'offensant pour le prince, aux vertus & à la religion duquel on y rend la justice qui leur est due à tous égards. — Un décret du conseil aulique vient de paroître, non pas contre les nonciatures en général, comme le disent quelques gazettes, mais contre l'espece de division qu'on en a établie à *Düsseldorf*, contre le gré du Pape & de l'Electeur Palatin (a). Le même décret s'élève contre la *lettre* circulaire du Nonce Pacca, comme publiée & envoyée aux curés sans avoir préalablement averti les trois archevêques ;

(a) Il est inutile de rapporter tout ce que les feuilles publiques racontent à ce sujet. On prétend que le marquis d'Antici, agent de l'Electeur Palatin à Rome, a pris sur lui de faire attacher à la nonciature de Munich les duchés de Juliers & de Berg, qui avoient toujours ressorti à celle de Cologne, persuadant que c'étoit l'intention de l'Electeur, & que pour cela ce prince a retiré sa confiance à Mr. Antici. Il est certain que l'idée est singulière, & que le conseil aulique de l'Empereur a dû la trouver telle.

ques; Mais le Nonce prétend que cette prétention n'existe pas, & qu'il ne s'est adressé aux curés que lorsque les archevêques ont refusé de l'écouter; c'est du moins ce qu'on lit dans l'ouvrage intitulé le *Véritable Etat &c.*, & dans les notes sur le mandement de l'Electeur. On croit au reste que tout cela s'accommodera à l'amiable; vu sur-tout la bonne intelligence qui regne entre les cours de Munich & de Vienne.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 20 Mars). L'enseigne van der Hoop vient d'être relâché, à condition cependant qu'il ne s'éloignera pas, & qu'il se sifitera au premier ordre. On auroit mieux fait de dissimuler la ridicule scène du drapeau, sans en faire tant de bruit. — Il nous arrive tous les jours des lettres de divers endroits, qui font mention de nouveaux désordres. — On fait que l'Espagne sollicitoit vivement de cette république, le passage libre par le Cap de Bonne-Espérance, pour les vaisseaux espagnols. On prétend que cette affaire se négocie présentement en France; mais tant que ce pays restera dans l'état de crise & de désunion où il se trouve, l'Espagne réussira difficilement dans cette négociation.

BRUXELLES (le 18 Mars). Le gouvernement a publié un avis, portant, que, *Sa M. ayant résolu d'établir dans plusieurs villes & bourgs des provinces de sa domination*

tion aux Païs-bas de nouveaux tribunaux de justice de premiere instance, tant pour ces villes & bourgs que pour le plat-païs d'alentour, &, pour s'assurer que ces tribunaux soient composés par des juges reconnus capables & jouissant de la confiance publique, d'attribuer à chaque commune de ces villes & bourgs la prérogative de choisir elle-même, parmi les aspirans, qui seront munis d'un acte d'éligibilité, ceux qu'elle préférera d'avoir pour ses juges; l'on notifie au public cette souveraine résolution & les regles à observer dans le choix de ses juges. Les aspirans, pour siéger dans un de ces tribunaux de premiere instance, devront s'adresser au commissaire, dénommé par l'avis pour chaque province: celui-ci leur fera subir un examen sur le nouveau règlement pour la procédure civile, sur les loix nationales, & sur les coutumes particulieres du district. Après avoir été reconnus capables, il leur sera accordé un acte d'éligibilité, qu'ils produiront à la commune huit jours avant que celle-ci ne procede au choix, dont le jour sera fixé par le commissaire de Sa Majesté.

Avertissement concernant les avocats & procureurs.

1^o. Tout avocat, ou procureur déjà admis devant un tribunal de justice réglée, pourra continuer à patrociner, ou à servir devant le même tribunal, s'il continue à subsister, ou s'il est supprimé, devant celui ou ceux qui le remplaceront, selon le nouveau plan, décrété par Sa M. pour la réformation de la

justice. — 2°. Etant convenable que l'on sache à l'avance les noms ainsi que le nombre des avocats & procureurs qualifiés à servir dans chacun des mêmes tribunaux, ceux qui se proposeront de continuer leur profession, après le dernier du mois d'Avril prochain, seront obligés de remettre, ou de faire parvenir au commissaire de Sa M. nommé pour cet effet dans chaque province, une note par écrit, dans laquelle ils désigneront, outre leurs noms propres & de baptême, le district, où ils desiront de continuer leur ministère, & cela au plus tard dans le terme d'un mois après la publication du présent avertissement. — 3°. Les avocats actuellement inscrits dans le tableau d'un conseil supérieur de justice, ne seront pas tenus de déterminer le district où ils comptent d'exercer leur profession, mais ils seront habiles à la remplir devant tous les tribunaux de justice à leur choix, & il suffira qu'ils informent le commissaire de Sa M. que c'est leur intention de patrociner comme auparavant. — 4°. On observera la même règle par rapport aux procureurs déjà reçus dans l'un ou l'autre desdits conseils supérieurs, qui seront pareillement habiles à servir, en cette qualité, par devant tel tribunal de justice qui leur conviendra le mieux. — 5°. Comme à l'avenir les plaideurs ne seront plus dans l'obligation de constituer un procureur indépendamment de l'avocat, qui doit toujours être chargé de leur mandat ou procuration, en conformité du § 430 du règlement de la procédure civile, Sa M. a résolu d'accorder à tout procureur qui fera constater de son admission, comme tel, dans un conseil supérieur de justice, la faculté d'exercer la profession d'avocat devant tous les tribunaux à établir dans les provinces des Pais-bas. — 6°. Quant aux procureurs reçus par les magistrats dans les villes principales des mêmes provinces, ils ne pourront patrociner, en qualité d'avocats, que dans un district déterminé, conformément à l'article 2 du présent avertissement, auquel ils seront obligés de se conformer aus-

1. Avril 1787.

527

pour le surplus. — 7°. Pour ce qui concerne les procureurs de justices seigneuriales, & du plat-païs, ils pourront continuer à patrociner dans un district déterminé, après s'être présentés pour cela au tribunal de première instance du district, & en avoir obtenu la permission requise.

Les commissaires sont tous actuellement dans leurs départemens respectifs, pour y régler tout ce qui concerne la magistrature. — Par un décret du 23 Février, adressé à M^r. Thisbaert, commissaire du séminaire, il est enjoint aux jeunes religieux qui n'ont pas achevé leurs études, de rentrer au séminaire de Louvain, dans la quinzaine au plus tard. Ils y seront rasés, chauffés & vêtus comme les autres séminaristes. — On lit dans le *Courier de l'Escaut* N^o. 22, une lettre qui nous apprend qu'IL EST DE ROI que les biens ecclésiastiques n'appartiennent pas à ceux qui les possèdent, mais à la masse des fideles. Le même homme qui a fait insérer cette lettre, soutenoit, il n'y a pas longtems, dans une autre feuille périodique, que rien n'étoit de foi que les douze articles du Symbole des Apôtres. Il paroît que la masse des articles de foi a pris en peu de tems des accroissemens considérables. — Enfin la rapsodie sur le mariage que l'inquiete vanité de l'ignorant auteur avoit annoncée longtems avant qu'elle parût, est maintenant publique, mais sans lieu d'impression, comme l'on se l'imagine bien, moins encore avec une censure ou approbation quelconque. On l'a trouvée exactement telle

M m 2

qu'elle auroit pu l'être pour la cour de Sardapale ou les habitans de la Pentapole ; les nêces de *Sporus & de Néron*, comme nous l'avons dit d'avance *, & toutes les abominations du paganisme le plus sale & le plus corrompu, y sont justifiées, sinon toujours formellement, au moins par des conséquences inévitables dans le système de l'auteur (comme je m'engage à le faire voir, s'il le demande, avec une évidence qui déterminera son aveu). Les blasphèmes contre la doctrine chrétienne, contre la morale de l'Évangile, contre le plus illustre de ses Apôtres, y sont accumulés d'une manière parfaitement assortie à la malheureuse réputation d'un jeune homme devenu la victime funeste des vertiges du jour, que Sa M. I., sans égard à sa jeunesse & à son inexpérience, a déjà cru devoir flétrir par un décret bien humiliant *, mais qui hélas ! n'a point eu le souhaitable effet de le corriger.

F R A N C E.

PARIS (le 15 Mars). Le discours, que le ministre des finances a prononcé le 22 Février à l'ouverture de l'assemblée des notables, avoit inspiré la plus haute idée du plan & des projets, que le Roi a adoptés, pour les soumettre à la considération de l'Assemblée. Le lendemain, 23 Février, M^r. de Calonne développa ce plan, non dans toutes ses parties, mais dans sa première section, M^r. le contrôleur-général ayant distribué

tribué son projet en 4 parties, qui sont :
1°. L'agriculture : 2°. les domaines : 3°. les finances : 4°. le commerce. Dans la seconde assemblée des notables il ne fut donc question que de l'agriculture, & M^r. de Calonne lut sur cet objet 6 Mémoires, dont voici les titres : 1°. *Impôt territorial pour tous les ordres de l'Etat perçu en nature* : abolition de la capitation pour les premiers ordres de l'Etat. 2°. *Assemblées de paroisse, de district & de province*. Le président, choisi dans tous les ordres indifféremment, pourvu qu'il ait au moins mille écus de rente : il sera changé tous les ans. Les votans auront au moins 600 livres de revenus : chaque 600 livres aura une voix. Plusieurs particuliers pourront se réunir pour former une ou plusieurs voix ; mais aucun ordre ne pourra avoir plus du tiers des voix. Abolition des corvées en nature. 3°. *Caisse de secours dans chaque district*. 4°. *Abolition des droits dans l'intérieur du royaume & extension du papier timbré*. 5°. *Liberté du commerce des grains* : l'assemblée provinciale pourra l'étendre ou la restreindre momentanément. 6°. *Extinction des dettes du clergé, & leurs droits de chasse & seigneuries vendus à cet effet*. Voilà les seuls objets, dont s'occupent actuellement les différens bureaux. Lorsqu'ils auront donné leurs observations, il y aura une assemblée-générale, où elles seront toutes recueillies, & dans laquelle le ministre des finances lira les Mémoires, qui ont rapport à la seconde section, dont les commit-

tés doivent s'occuper. On fait aujourd'hui, que les administrations provinciales ont été adoptées, pour ainsi dire, unanimement par les committés, mais avec des restrictions & des modifications dans leur forme, qui empêcheront les intendans & les commissaires départis, d'avoir trop d'influence sur elles, & qui conserveront au clergé & à la noblesse le droit de les présider. On craint, que l'impôt territorial n'éprouve de plus grandes difficultés, ainsi que la vente des droits honorifiques du clergé. Le projet de recevoir l'impôt en nature a été unanimement rejeté comme impraticable. — La plupart des bureaux ont lieu le matin; d'autres, comme celui de Mgr. le duc d'Orléans, le soir. Ces bureaux sont, comme on l'a déjà dit, au nombre de 7, & composés comme il suit :

Le premier bureau, celui de Monsieur, est composé de l'archevêque de Narbonne, de l'évêque de Nevers, du duc de la Rochefoucault &c; total 22. Le second bureau, présidé par Mgr. le comte d'Artois, est composé de l'archevêque de Toulouse, de l'évêque de Langres, du duc de Harcourt &c; total 22. Le 3me. bureau, présidé par Mgr. le duc d'Orléans, est composé de l'archevêque d'Aix, de l'évêque de Nancy, du duc de Clermont-Tonnerre &c; total 22. Dans le 4me. bureau, présidé par Mgr. le prince de Condé, sont l'archevêque d'Arles, l'évêque de Blois, le duc de Charost &c; total 20. Le 5me. bureau, présidé par Mgr. le duc de Bourbon, est formé par l'archevêque de Rheims, l'évêque d'Alais, le duc de Nivernois &c; total 20. Dans le 6me. bureau, présidé par Mgr. le prince de Conty, sont l'archevêque de Paris, l'évêque de Rhodéz, le duc de Luxembourg &c; total 20. Le 7me. bureau, présidé par Mgr. le

1. Avril 1787. 531

duc de Penthièvre, contient l'archevêque de Bordeaux, l'évêque du Puy, le maréchal de Mouchy &c ; total 20. En tout 146 membres.

Malgré le bruit que l'on fait courir du rappel des Protestans & de divers privileges qu'on prétend devoir leur être accordés, il est certain que le Roi ne veut pas en entendre parler. La lecture d'un *Mémoire* du duc de Bourgogne, pere de Louis XV *, a fortement affermi le Monarque dans la résolution contraire. Un négociant calviniste demandoit, il y a quelques jours, à M^r. de Calonne, si ses freres pouvoient espérer un état civil. Le ministre a répondu : *y a-t-il quelques juges, qui vous chagrinent dans les provinces ? dites-le moi : je suis prêt à recevoir votre plainte, pour la mettre sous les yeux du Roi, qui n'entend point qu'on vous persécute.* Le négociant ne sçut que répondre, parce qu'effectivement, on ne les gêne sur rien ; & le ministre trouva la réponse dans le fameux mot de Charles IX *. On assure qu'ils ont fait offrir à M^r. de Calonne une grosse somme ; le ministre leur a répondu, que le Roi accordoit, mais ne vendoit jamais ses graces. — Outre le *Mémoire* dont nous venons de parler, on a réimprimé à cette occasion, une lettre de feu M^r. de Chabanne, évêque d'Agen, pleine de faits & d'observations importantes, écrite au contrôleur-général, le 1 Mai 1751 ; ainsi qu'un *Mémoire* présenté au Roi par l'assemblée du clergé 1780, dans lequel on trouve un point de vue bien propre à expliquer l'enthousiasme

* 15 Juin
1783, p. 237.
— LOUIS
XIV dans le
Dict. hist.

* 15 Janv.
1783, p. 109.

Aut.
réflex. I
Mars 1780,
p. 337.

siisme que les philosophes mettent dans la
poursuite de cette affaire & la manière pres-
que séditieuse dont il en est parlé dans une
multitude de brochures. Ce n'est pas l'intérêt
que l'on prend directement aux Protestans
qui inspire cette ardeur, c'est la haine de
la religion dominante. " En suivant, disent
" les évêques de cette assemblée, la route
" tracée avec tant de lumieres par l'immor-
" tel évêque de Meaux, l'œil observateur
" envisagera toujours l'incrédulité moderne
" comme un détestable rejetton de la
" tige fatale plantée dans le seizieme sie-
" cle par les chefs de la réforme. Aucun con-
" tre-poids ne retenant plus l'effort d'une
" raison ambitieuse, elle a dû, tombant de
" chute en chute, se précipiter & se per-
" dre dans cet effroyable cahos de doutes,
" de blasphêmes & d'anarchie. Sans invoquer
" ici la notoriété publique, ni se prévaloir
" des aveux échappés à l'indiscrétion des
" Calvinistes les plus célèbres, n'avons-nous
" pas vu l'école même de Geneve donner,
" il y a trois ans, le scandaleux spectacle
" d'une these publique & non contredite,
" dans laquelle on n'a pas rougi de mettre
" en problème la Divinité de Notre Sei-
" gneur Jesus-Christ, borne immuable qui
" séparera toujours le simple déisme du vé-
" ritable Christianisme ? Il ne faut donc pas
" se diffimuler que la religion protestante,
" autorisée parmi nous, deviendrait bientôt
" l'asyle d'une foule de mécréans, lesquels
" aiant abjuré la révélation dans le cœur,

„ & n'osant pas faire éclater au dehors une
„ si criminelle apostasie , déguiseroient avec
„ art la nullité de leur foi sous le masque
„ trompeur du Protestantisme „ Mais ce
qui fait le plus d'impression sur cette partie
du public qui n'envisage la chose que d'une
maniere politique, ce sont quelques *lettres*
de M^r. Fléchier, évêque de Nismes, qu'on
a recueillies dans un petit cahier, tirées du
10^e. tom. de ses Œuvres de l'édit. de 1782.
On y voit combien il est faux que le fana-
tisme protestant soit aujourd'hui assoupi, &
le tableau que ce sage, charitable & très-
modéré prélat fait de l'état de son diocèse,
est une preuve tristement démonstrative du
contraire.

„ L'état où nous sommes dans nos diocèses,
dit-il, est si triste & si plein de troubles, qu'il
faut nous pardonner si nous ne sommes pas
toujours réguliers à écrire & à répondre même
aux lettres que nous recevons. Les fanatiques
deviennent tous les jours plus furieux, leurs
troupes se multiplient & grossissent à tous mo-
mens. Tout le pays se souleve & se joint à
eux. On a beau les poursuivre, on n'a pas
assez de monde à leur opposer. Comme ils
savent mieux les chemins, & qu'étant maîtres
de la campagne, ils reçoivent de tous côtés
des secours pour vivre & des avis pour se
sauver, ils échappent toujours & tuent impu-
nément les prêtres & les anciens Catholiques
dans les villages où ils en trouvent; n'épar-
gneront ni sexe ni âge, exerçant même sur eux
des cruautés inouïes. Nous n'osons sortir
de nos villes sans escortes, & nous savons
qu'on tient dans nos villes même, des dis-
cours séditionnaires qui marquent que nous ne som-
mes en sûreté que parce que nous avons des
troupes pour nous garder. Cependant les égli-
ses

Lett. 136.

ses sont fermées, les prêtres fugitifs, l'exercice de la religion catholique aboli dans la campagne & la fraïeur répandue par-tout. Mr. le maréchal de Montrevel est très-propre à terminer cette affaire ; mais que peut-il faire, s'il n'a des forces suffisantes ? J'espère que le Roi lui enverra les secours dont il a besoin, & que Dieu appaisera sa colere. Ces mouvements nous causent mille sortes d'affaires pour la protection des prêtres, pour le maintien du service dans les paroisses & pour tout ce qui regarde la religion. Je vous demande vos prières & celles de beaucoup de gens de bien que vous connoissez, afin que Dieu fasse cesser les maux qui affligent notre Eglise. Je suis, &c.

tt. 138.

A Nîmes, ce 7 Mars 1703. — Il faut enfin, Monsieur, vous faire part de nos tribulations & du malheureux état où nous sommes dans nos diocèses, je devrois l'avoir déjà fait, soit pour me soulager & me donner à moi-même cette consolation, sachant que vous avez la bonté de vous intéresser à ce qui me regarde, soit pour vous demander le secours de vos prières dans une affaire qui doit toucher tous les gens de bien, & sur-tout ceux qui comme vous ont du zèle pour la religion & pour la tranquillité publique. Ces fanatiques, Monsieur, sont présentement tous les Huguenots d'autrefois, ce sont ces nouveaux convertis de la campagne séduits par des gens qui se disent prophètes, qui prêchent la délivrance d'Israël, qui soufflent le Saint-Esprit aux garçons & aux filles & leur apprennent un jargon & des contorsions extraordinaires, & qui se croient inspirés de tuer les prêtres & les Catholiques, & de faire la guerre au Roi, jusqu'à ce qu'il leur laisse rétablir leurs temples & pratiquer librement leur religion. D'abord ils égorgent leurs missionnaires. Comme ils étoient en petit nombre on les dissipa & on les négligea ; ils se rassemblèrent ; leur troupe se mit en campagne, grossit, brûla, massacra, jetta la fraïeur par-tout, enleva les armes des maisons, des châteaux, des compagnies même de bourgeoisie qu'on avoit levées tumultuairement,

ment, & parvint à armer de fusils deux ou trois cents hommes. Les autres suivoient avec des haches & des faux. Les munitions ne leur manquoient pas, chaque village leur portoit des vivres, ils ne paroissoient que dans les bois ou dans les montagnes & ne marchaient que dans la nuit, brûlant les églises, massacrant hommes, femmes, enfans, & se trouvant le matin à six lieues de là. Mr. le comte de.... se donna beaucoup de mouvement, il n'avoit pour toute troupe que des milices nouvellement levées, ou des bourgeoisies auxquelles il ne pouvoit se fier. La cour ne craignit pas assez les commencemens de cette révolte. Les régimens que nous demandions étoient nécessaires ailleurs. Toutes les guerres d'aujourd'hui se font loin de nous. On délibéroit longtems sur les secours, ces secours étant éloignés ne pouvoient venir que tard : ceux qu'on tiroit de la province ne suffisoient pas, quelque soin que prit l'intendant. Cependant toute la campagne se soulevoit, les prophètes & les prophetesses faisoient par-tout des assemblées dans lesquelles on enlevait tous les jeunes gens. Il s'en est formé plusieurs troupes à qui la foiblesse des nôtres donnoit du courage. La rage dont ils sont possédés leur fait supporter des fatigues extraordinaires & commettre mille crimes inouis. Près de cent églises brûlées, plus de trente prêtres massacrés, près de deux mille Catholiques égorgés, & l'exercice de la religion catholique presque oboli dans trois diocèses, & cela avec des inhumanités qui font horreur. Voilà ce qui s'est passé ici depuis trois mois. Le Roi enfin a eu pitié de nous, & nous a envoyé des troupes réglées & un maréchal de France pour les commander, & nous espérons que Dieu bénira ses armes & nous rendra notre première tranquillité. Nous avons été ici dans quelques dangers & même pressans. Les païsans devenus bandits & courant jour & nuit dans la plaine, nous n'osions sortir de la ville sans péril ou sans escortes. Dès que Mr. le maréchal de M... fût arrivé il sembla la noblesse,

la careffa & tâcha de lui relever le cœur par ses difcours vifs & gracieux. Il raffura autant qu'il put les Catholiques effraïés avec raifon. Il trouva peu de troupes, beaucoup d'ennemis, toutes les Cevennes en feu, notre plaine habitée par de nouveaux convertis entierement révoltés, & commença bientôt à sentir le poids d'une affaire dont il eft difficile de connoître de loin toute l'étendue. Les fanatiques ne furent pas étonnés de fon arrivée. Peu de jours après ils vinrent au nombre de trois à quatre cents à une lieue de cette ville comme pour la braver. Il marcha à eux avec une partie de la noblefle du païs, un détachement des vaffaux & le régiment des dragons de Fimarcon & les battit fans beaucoup de peine. Il refta près de cent de bleffés ou tués. Le refte fe fava à la faveur de la nuit & des montagnes. Quelques tems après s'étant avancé vers les Cevennes il en battit encore une troupe de neuf cents, il en demeura trois à quatre cents fur la place. Mais ces pertes font bientôt réparées, & les efprits étant gâtés comme ils font, il leur vient des recrues de tous côtés plus qu'ils n'en veulent. Leur infolence étoit parvenue jufqu'à ce point, que dans Nîmes même, ils publioient que le tems de la délivrance étoit venu, que notre regne étoit paffé & que le jour approchoit, qu'ils auroient le plaifir de tremper leurs mains dans le fang des Catholiques. Ils oferent même, le dimanche des Rameaux tenir une afsemblée dans un moulin fans aucune précaution, à la porte de la ville, & dans le tems que nous chantions Vêpres, chanter leurs Pfeaumes & faire leur prêche. Mr. le maréchal fortit de fa maifon, aflembra quelques troupes, fit paffer au fil de l'épée hommes & femmes qui compofoient cette afsemblée au nombre de plus de cinquante perfonnes, & réduire en cendres la maifon où elle fe tenoit. Cet exemple étoit néceffaire pour arrêter l'orgueil de ce peuple. Mais, Monsieur, le cœur d'un évêque eft bien touché & fes entrailles bien émues, quand il voit d'un côté verfer le fang des Catholiques, &

de l'autre celui des méchans, qui tout méchans qu'ils sont, font une partie de son troupeau. On a fait depuis des enlevemens dans tous les villages de tout ce qu'il y a de gens séditieux, on a rendu tous les principaux habitans cautions de sommes d'argent assez fortes, & responsables de tout ce qui pourroit y arriver de mal, c'est-à-dire, de meurtre & d'incendie. Après cela toutes les troupes que le Roi envoie, qui font un corps d'environ 2000 hommes, étant arrivées, Mr. le maréchal de M... est à Alais pour les mettre en mouvement contre les rebelles que Mr. Julien maréchal de camp & Mr. Paratte brigadier doivent attaquer de leurs côtés. Cette guerre n'est pas comme les autres. Ces fanatiques ne sont à la vérité que des païsans ramassés & partagés en diverses troupes nombreuses, mais ils ne laissent pas d'être disciplinés à leur manière. Leur férocité leur sert de courage & ils ne craignent pas la mort, parce qu'ils savent bien qu'ils l'ont méritée. Endurcis au travail & à la fatigue ils marchent presque toujours, tout le pais étant pour eux, & recevant par-tout où ils passent des vivres pour leurs subsistances & des avis pour leur sûreté, ils ravagent impunément la campagne, vont chercher des retraites dans les montagnes, ou dans les bois, & sont plus difficiles à trouver qu'à battre. Leurs chefs sont gens de rien, prévenus de crimes, cruels & désespérés. Les autres sont abusés par des passages de l'Ecriture mal appliqués, par des prophéties ridicules, par des espérances de secours étrangers, & des miracles prétendus faits ou à faire par l'Eternel en leur faveur.

— Voilà, Monsieur, l'état véritable de la révolte des Cévennes & de nos diocèses qui en sont voisins, & qui s'y trouvent liés par le commerce & par la religion. A mon égard je suis assuré que vous aurez la bonté de me plaindre aussi bien que mes confrères qui sont dans le même cas. Nous voyons tout le fruit de nos travaux de dix-sept ans perdu, nous n'entendons parler que de meurtre & de

carnage. Nous sommes témoins de la désolation des peuples que Dieu avoit commis à nos soins, réduits à voir périr beaucoup d'innocens sans ressources & beaucoup de pécheurs sans conversion ; à pleurer les maux qui nous accablent & à craindre même les remèdes qui ne peuvent être que violens. Priez le Seigneur qu'il dissipe cette cruelle tempête & croiez qu'on ne peut être avec un attachement plus sincère, &c. *Nismes ce 25 Avril 1703.* »

Les *Mémoires* de M^r. de Berwick & de M^r. de Villars s'accordent parfaitement avec les lettres du célèbre évêque (1 Janv. 1779, p. 16. — 15 Août 1784, p. 552). Il est vrai qu'on accuse les Anglois & les Hollandois d'avoir alimenté la révolte de ces fanatiques, pour se ménager dans le centre du royaume une diversion contre Louis XIV (c'étoit durant la guerre de la succession d'Espagne) ; mais qui peut garantir que les mêmes circonstances, les mêmes intérêts ne se reproduiront plus ?

On débite une anecdote, qui mérite à certains égards une confirmation authentique : s'il faut en croire les personnes employées à l'Hôtel Dieu, voici ce qu'elles ont vu : le 27 Février, quatre inconnus sont venus dans leur maison. M^r. l'archevêque avoit ordonné de leur ouvrir toutes les salles & de leur donner tous les éclaircissemens qu'ils demanderoient. Le plus gros des quatre curieux étoit celui qui faisoit les questions : il s'est adressé à une fille, pour lui demander quelque explication : cette servante lui a répondu qu'elle avoit bien autre chose à faire, & qu'ils pouvoient s'informer à d'autres, puis-

que

que les portes leur étoient ouvertes: ces quatre curieux sembloient émus de la plus vive compassion, à la vue des malades entassés les uns sur les autres: le plus gros sur-tout avoit l'air indigné & attendri: ils parloient très-bas entr'eux; enfin il sont sortis & remontés dans un fiacre qui les a conduits à l'archevêché: le gros monsieur avoit une perruque ronde, très-mal peignée, & une si mauvaise redingote, qu'une femme, en le voyant monter en voiture, a dit: "Celui-là a beaucoup de
„ breloques à ses montres, il devrait bien
„ en vendre pour acheter une autre redin-
„ gote „. Les trois autres étoient à peu près vêtus de la même manière: aujourd'hui l'on assure que c'étoient le Roi, le comte d'Artois, M^r. Necker & un capitaine des gardes. Cette aventure est digne de Louis XVI, qui donne chaque jour de nouvelles preuves de son amour pour ses peuples.

Le 10 a été jugé le procès de M^r. Linguet, contre le duc d'Aiguillon. L'arrêt, prononcé par le président de Gourgues, condamne le duc à payer un supplément d'honoraires, de vingt-quatre mille livres à l'ex-avocat, ainsi que les dépens de la procédure. M^r. de Laulne vouloit que l'arrêt jugeât l'affaire. Le Sr. Linguet attribue au duc la perte de son état; mais les juges l'ont disjointe, pour qu'elle soit plaidée après Pâques.

M^r. Bourboulon, trésorier de Mgr le comte d'Artois, est parti le 3. du courant, comme pour aller à Versailles, & il n'est pas revenu; il fait une banqueroute, qu'on fait monter

ter à 1200 mille livres. On lui a déjà donné un successeur, en la personne du Sr. de Santerre, premier commis au trésor royal, chez M^r. Savalette. On regrette que l'usage établi par M^r. Necker n'ait plus lieu : on fait que ce ministre avoit institué un contrôle, pour timbrer les billets & lettres de change, souscrits par les trésoriers roiaux; en sorte que ceux-ci ne pouvoient rien emprunter pour leur compte. Tout le monde connoît la rapide fortune du Sr. Bourboulon, son luxe &c. Ses pamphlets contre M^r Necker l'avoient singulièrement décrié dans l'opinion des partisans nombreux de l'ex-directeur des finances. — M^r. de St. James se meurt dans la Bastille. On désespere de lui rendre la santé, la douleur de sa faillite lui ayant tourné le sang. — La chambre des comptes, ayant décrété de prise de corps le Sr. Harvoin, continue de poursuivre extraordinairement ce fugitif. — La banqueroute de Mr. Gigault d'Orex, receveur des finances pour la province de Champagne, est de 5 à 6 millions. La cause en est attribuée à celle de Mr. Bourboulon, qui écrit à sa fille aînée qu'elle n'entendrait jamais parler de lui. — La faillite du S^r. de St. James, écrit-on de Dijon, est cause qu'on n'a pu payer les ouvriers des mines & forges de Mont-Cénis. Dix-huit se sont révoltés, en disant qu'ils ne vouloient plus travailler; on les a mis en prison; plus de 600 sont allés rompre la porte & ont fait sortir les détenus. On a mis la maréchaussée en fuite. Deux cavaliers

1. Avril 1787.

541

cavaliers se sont laissés prendre ; on les a cruellement précipités dans les fournaïses. Un détachement du régiment d'Auxonne , artillerie , s'est rendu à Mont-Cénis , à grandes journées. La présence de ce corps a , dit-on , tout calmé. (a)

Le feu a pris , il y a quelques jours , dans la rue Thevenot ; trois maisons que leur vétusté & la nature des professions dont elles étoient l'asyle , rendoient très-combustibles , ont été la proie des flammes. Elles étoient occupées par un tourneur , un tonnelier & un sculpteur en bois. Cet incendie remarquable par sa durée , malgré l'abondance des secours qu'offre notre bonne police & l'habileté de ceux qui les dirigent , n'a pu être éteint qu'au bout de 24 heures. Il a coûté la vie à une vieille femme & à deux enfans. Plusieurs pompiers ont été dangereusement blessés. On attribue cet accident à la négligence des ouvriers qui n'ont que trop souvent l'habitude de jeter les mouchures de chandelles dans des copeaux. Le feu avoit pris devant eux , & ils s'étoient retirés tranquillement après l'avoir éteint en apparence.

(a) Cette multitude de banqueroutes & leurs suites terribles , sont une nouvelle preuve de ce que nous avons dit de l'esprit de commerce , des effets moraux & physiques qu'il a sur les individus & les empires qui en sont possédés. 1 Fév. 1787 , p. 203.

I. Part.

N n

*Extrait d'une lettre à l'auteur des Affiches
du Poitou, datée de St. Gilles (a), le
22 Février.*

Le 12 de ce mois, on a éprouvé ici une tem-
pête dont on n'avoit pas d'exemple, & l'orage
a été des plus impétueux : le tonnerre est tom-
bé dans plusieurs endroits de ce bourg, & no-
tamment sur l'église paroissiale, pendant qu'on
y célébroit la Messe. La patène a été pliée
en deux, le marche-pied de l'autel enfoncé, le
prêtre renversé en disant l'Orate, fratries, &
légèrement blessé à une jambe ; quelques assis-
tans ont aussi été blessés, mais peu dangereuse-
ment : on estime le dommage de l'église de 5 à
6 mille livres. Le même jour l'orage est tombé
dans deux paroisses voisines, & a fait bien
du mal. La violence du vent a fait périr,
sur les 4 heures du soir de la même journée, à
l'entrée de notre port, un navire bordelais, de
4 à 500 tonneaux, venant de l'Amérique, & char-
gé très-richement. De trente personnes qui
étoient à son bord, huit seulement ont été sau-
vées par des marins de notre port, après avoir
resté 24 heures exposées à toutes les horreurs
de la mort sur la pointe d'un rocher où le plus
grand nombre sont périés de faim & de fatigue.
Jamais spectacle ne fut plus triste que celui que
présentoient des malheureux demandant des se-
cours qu'il étoit absolument impossible de leur
donner, malgré la proximité, puisqu'on enten-
doit très-distinctement les cris que leur arrachoit
le désespoir. Le même coup de vent a fait nau-
frager sur notre côté un autre bâtiment du Nord,
venant d'Irlande, qui a perdu quatre hommes
en donnant à la côte : il est chargé de beurre

(a) Ville de France à 4 lieues des Sables
d'Olonne, sur l'Océan.

1. Avril 1787.

543

& de bœufs : on travaille à sauver sa cargaison.
Celle du navire de Bordeaux est presque entièrement perdue.

CHERBOURG (le 12 Mars). “ Il n’y a
„ plus, dans la rade, que quatre cônes, le
„ cinquième ayant totalement disparu, ren-
„ versé par la tempête du mois de Décembre
„ dernier. Il paroît qu’on ne fera plus usage
„ de ces caisses coniques, & qu’on y substi-
„ tuera des digues à pierres sèches. Les deux
„ batteries sont fixées, au fort d’Artois : on
„ travaille actuellement à la troisième. La
„ pierre employée à cette fortification, est
„ dure & brillante comme le diamant ; sa
„ couleur offre un mélange d’un gris-pâle,
„ qui cause un effet admirablement singulier.
„ On a cessé d’employer la batterie de ma-
„ rine. M^r. Meunier, lieutenant du corps
„ du génie, & membre de l’académie des
„ sciences de Paris, y a substitué une for-
„ me plus analogue aux canons de terre,
„ & plus avantageuse pour le service des
„ pièces. Les travaux de l’île Pelée sont ab-
„ solument finis : cet ouvrage présente un
„ coup d’œil très-imposant. On doit con-
„ struire à Querqueville, un fort pareil à
„ celui d’Artois ; & l’on attend pour y tra-
„ vailler, 2 bataillons. M^r. le commandant
„ de Cherbourg a reçu la nouvelle de l’arri-
„ vée d’un autre régiment, qui établira son
„ quartier à Avranches, pour fournir des dé-
„ tachemens aux travaux du nouveau port.

*Fin du traité de commerce entre la France
& l'Angleterre.*

XXXIX. Et pour plus grande sûreté & liberté du commerce & de la navigation, on est convenu en outre que ni le Roi Très-Chrétien, ni le Roi de la Grande-Bretagne, non-seulement ne recevront dans aucune de leurs rades, ports, villes ou places, des pirates ou des forbans, quels qu'ils puissent être, & ne souffriront qu'aucun de leurs sujets, citoyens & habitans de part & d'autre, les reçoivent & protègent dans ces mêmes ports, les retiennent dans leurs maisons ou les aident en façon quelconque; mais encore ils feront arrêter & punir toutes ces sortes de pirates & de forbans, & tous ceux qui les auront reçus, cachés ou aidés, des peines qu'ils auront méritées, pour inspirer de la crainte & servir d'exemple aux autres; & tous leurs vaisseaux, les effets & marchandises enlevés par eux & conduits dans les ports de l'un ou de l'autre royaume, seront arrêtés autant qu'il pourra s'en découvrir, & seront rendus à leurs propriétaires ou à leurs facteurs aiant leurs pouvoirs ou procuration par écrit, après avoir prouvé la propriété devant les juges de l'amirauté par des certificats suffisans, quand bien même ces effets seroient passés en d'autres mains par vente, s'il est prouvé que les acheteurs ont sçu ou dû savoir que c'étoit des effets enlevés en piraterie, & généralement tous les vaisseaux & marchandises de quelque nature qu'ils soient, qui seront pris en pleine mer, seront conduits dans quelque port de l'un ou de l'autre Souverain, & seront confiés à la garde des officiers de ce même port, pour être rendus entiers au véritable propriétaire, aussi-tôt qu'il sera dûment & suffisamment reconnu.

XL. Les vaisseaux de guerre de Leurs Majestés & ceux qui auront été armés en guerre

par leurs sujets, pourront en toute liberté conduire où bon leur semblera, les vaisseaux & les marchandises qu'ils auront pris sur les ennemis, sans être obligés de paier aucun droit soit aux Sieurs amiraux ; soit aux juges, quels qu'ils soient ; sans qu'aussi les dites prises qui abordent & entrent dans les ports de Leurs dites Majestés, puissent être arrêtées ou saisies, ni que les visiteurs ou autres officiers des lieux puissent les visiter & prendre connoissance de la validité des dites prises : en outre il leur sera permis de mettre à la voile en quelque tems que ce soit, de partir & d'emmener les prises au lieu porté par les commissions ou patentes que les capitaines des dits navires de guerre seront obligés de faire apparoir ; & au contraire, il ne sera donné ni asyle ni retraite dans leurs ports à ceux qui auront fait des prises sur les sujets de l'une ou de l'autre de Leurs Majestés ; mais y étant entrés par nécessité de tempêtes ou de périls de la mer, on emploiera fortement les soins nécessaires afin qu'ils en sortent & s'en retirent le plutôt qu'il sera possible, autant que cela ne sera point contraire aux traités antérieurs faits à cet égard avec d'autres Souverains ou Etats.

XXI. Leurs dites Majestés ne souffriront point que sur les côtes, à la portée du canon, & dans les ports & rivières de leur obéissance, des navires & des marchandises des sujets de l'autre, soient pris par des vaisseaux de guerre ou par d'autres qui seront pourvus de patentes de quelque prince, république ou ville quelconque ; & au cas que cela arrive, l'une & l'autre partie emploieront leur forces unies pour faire réparer le dommage causé.

XXII. Que s'il est prouvé que celui qui aura fait une prise, ait employé quelque genre de torture contre le capitaine, l'équipage ou autres personnes qui se seront trouvées dans quelque vaisseau appartenant aux sujets de l'autre partie, en ce cas, non-seulement ce vaisseau & les personnes, marchandises & ef-

fets, quels qu'ils puissent être, seront relâchés aussi-tôt sans aucun délai, & remises en pleine liberté; mais même ceux qui seront convaincus d'un crime si énorme, aussi bien que leurs complices, seront punis des plus grandes peines & proportionnées à leurs fautes; ce que le Roi Très-Chrétien & le Roi de la Grande-Bretagne s'obligent réciproquement de faire observer, sans aucun égard pour quelque personne que ce soit.

XLIII. Il sera libre respectivement à Leurs Majestés, d'établir dans les royaumes & pays de l'une & de l'autre, pour la commodité de leurs sujets qui y négocient, des consuls nationaux qui jouiront du droit, immunité & liberté qui leur appartiennent à raison de leurs exercices & fonctions; & l'on conviendra dans la suite des lieux où l'on pourra établir les dits consuls, ainsi que de la nature & de l'étendue de leurs fonctions. La convention relative à cet objet, sera faite immédiatement après la signature du présent traité, & sera censée en faire partie.

XLIV. Il est aussi convenu que dans tout ce qui concerne la charge & la décharge des vaisseaux, la sûreté des marchandises, effets & biens, les successions des biens mobiliers, comme aussi la protection des individus, leur liberté personnelle & l'administration de la justice, les sujets des deux hautes parties contractantes auront dans les Etats respectifs les mêmes privilèges, libertés & droits que la nation la plus favorisée.

XLV. S'il survenoit à l'avenir, par inadvertance ou autrement, quelques inobservances ou contraventions au présent traité de part ou d'autre, l'amitié & la bonne intelligence ne seront pas d'abord rompues pour cela; mais ce traité subsistera & aura son entier effet, & l'on procurera des remèdes convenables pour lever les inconvénients, comme aussi pour faire réparer les contraventions; & si les sujets de l'un ou de l'autre royaume sont pris en faute, ils seront seuls punis & sévèrement châtiés.

XLVI.

1. *Avril 1787.*

542

XLVI. Sa Majesté Très-Chrétienne & Sa Majesté Britannique se sont conservé la faculté de revoir & d'examiner de nouveau les différentes stipulations de ce traité après le terme de douze années, à compter du jour où il aura été passé respectivement en Angleterre & en Irlande des loix pour son exécution; de proposer de faire tels changemens que le tems & les circonstances pourront avoir rendus convenables ou nécessaires pour les intérêts du commerce de leurs sujets respectifs; & cette revision devra être effectuée dans l'espace de douze mois, après lequel tems le présent traité fera de nul effet, sans cependant que la bonne harmonie & la correspondance amicale entre les deux nations en souffrent aucune altération.

XLVII. Le présent traité sera ratifié & confirmé par Sa Majesté Très-Chrétienne & par Sa Majesté Britannique, deux mois, ou plutôt si faire se peut, après l'échange des signatures entre les plénipotentiaires.

En foi de quoi, nous soussignés commissaires & plénipotentiaires du Roi Très-Chrétien & du Roi de la Grande-Bretagne, avons signé le présent traité de notre main, & y avons apposé les cachets de nos armes. Fait à Versailles le 26 Septembre 1786.

GERARD DE RAYNEVAL. WILLIAM EDEN.
(L. S.) (L. S.)

Nous, aiant agréable le susdit traité de navigation & de commerce, en tous & chacun les points & articles qui y sont contenus & déclarés, avons iceux, tant pour nous que pour nos héritiers, successeurs, royaumes, pais, terres, seigneuries & sujets, acceptés & approuvés, ratifiés & confirmés, & par ces présentes, signées de notre main, acceptons, approuvons, ratifions & confirmons, & le tout promettons en foi & parole de Roi, sous l'obligation & hypothèque de tous & un chacun nos biens présens & à venir, garder &

observer inviolablement, sans jamais aller ni venir au contraire, directement ou indirectement, en quelque sorte & maniere que ce soit; en témoin de quoi nous ayons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Fontainebleau le dixieme jour de Novembre, l'an de grace 1786, & de notre regne le treizieme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi. *Signé* GRAVIER DE VERGENNES.

Scellé du grand Sceau de cire jaune, sur lacs de soie bleue, &c.

M O R T S.

Son A. S. M^{de}. la duchesse douairiere de Holstein-Gottorp-Oldenburg-Delmenhorst, née princesse de Hesse-Cassel, est morte à Eutin le 28 Février, après une longue & douloureuse maladie, à l'âge de 65 ans.

Charles François Palma, ci-devant Jésuite, d'une ancienne famille noble, est mort à Pesth, le 10 Février dernier, à l'âge de 52 ans, étant né le 18 Août 1735, à Rosenberg en Hongrie. Il entra dans la Société en 1750, fit son cours de philosophie à Caschau, & de théologie à Vienne, & consacra durant dix ans ses soins à l'éducation de la jeunesse au pensionnat royal de Tyrnaw & au college thérésien à Vienne. A la suppression de la Société, l'Impératrice le nomma chapelain de l'Archiduchesse Marie-Christine. Dès ce moment il se donna entierement à l'étude de l'histoire dont il avoit fait depuis longtems ses délices. En 1776, Sa M. le fit chanoine de l'église métropolitaine de Colocza;

bientôt après il fut promu prévôt à Batha, & assesseur au comitat; grand-prévôt en 1779, évêque de Colophon & suffragant de Colocza le 20 Octobre, & vicaire-général le 20 Juillet 1784. Il a donné au public plusieurs ouvrages savans, fruit de recherches pénibles & bien dirigées. I. *Specimen heraldicæ Hungariæ, provinciarum nobiliumque scuta complectens.* Vienne 1766, in-4°. II. *Notitia rerum hungaricarum ab origine ad nostram usque ætatem.* Tyrnaw 1770, in 8°. réimprimé en 1776. Ouvrage estimable par sa clarté & la netteté du style. III. *Traité des titres & armoiries de Marie-Thérèse comme Reine de Hongrie.* Vienne 1774, in-8°. en allemand. Ouvrage entrepris pour prouver les droits de cette Princesse sur différentes provinces dépendantes autrefois du royaume de Hongrie, & particulièrement sur la Galicie & la Lodomerie. IV. *Specimen ad habsburgo-lotharingicam prosapiam illustrandam, ad nostra usque tempora.* Vienne 1773, in-8°. & 1774 in-fol. C'est une nouvelle édition augmentée de l'ouvrage du comte Coronini qui prétendit prouver que les Maisons d'Autriche & de Lorraine ont la même souche.

Quand nous avons annoncé la mort du P. Boscowich (1 Janv. p. 71) il vivoit encore, l'apoplexie dont il avoit été frappé, ne l'ayant emporté que le 12 Février. M^r. de la Lande avec lequel il étoit particulièrement lié, vient d'en faire l'éloge dans le *Journal de Paris*. No. 72. Nous en extrairons quelques

particularités qu'on peut ajouter à celles que nous avons rapportées de ce savant célèbre.

« Etant en rhétorique à l'âge de 14 ans, il partit pour Rome & il entra au noviciat des Jésuites le 1 Octobre 1725; après ses deux années de noviciat, il étudia la rhétorique pendant deux années, & la philosophie pendant trois; ce fut à la seconde qu'il commença d'étudier les mathématiques, pour lesquelles on vit éclater ses talens. Il fallut cependant enseigner les humanités pendant cinq ans & faire quatre années de théologie; mais dès le commencement de la 4^{me} année il fut dispensé de suivre les leçons, & par une destination extraordinaire il fut fait professeur de mathématiques & commença les leçons publiques au college romain au mois de Nov. 1740; dans les années précédentes il avoit déjà donné beaucoup de leçons particulières & même publié des dissertations. Ses exercices du college romain lui donnerent occasion d'en publier d'autres sur la rotation du soleil, problème qu'il résolut le premier; sur la lumière, le flux & reflux de la mer, l'atmosphère de la lune, les infinimens petits, &c. 1766. Dans sa dissertation sur les comètes, il démontra une erreur considérable de Newton. En 1750, il obtint du cardinal Valenti des ordres pour la mesure des degrés de la terre en Italie; il s'en occupa avec le P. Maire, & le résultat de ce grand travail a produit un volume in-4°, qui a été traduit en françois (à Paris, chez Tilliard 1770) & qui va de pair avec les ouvrages de Mr. Bouguer, de Mr. de la Condamine, &c. sur la figure de la terre. Les mesures du degré faites en Autriche, en Piémont, & même celle d'Amérique exécutée par des Anglois, furent entreprises à la sollicitation & par le crédit qu'il avoit auprès des Souverains & des gens en place; ce fut lui qui obtint également la restauration de la grande méridienne de Florence qui a 277 pieds de hauteur, dont le P. Ximénez a publié la description & qui

a servi à déterminer la variation de l'obliquité de l'écliptique. En 1763, le P. Boscowich fut demandé par l'université de Pavie, que l'on venoit de rétablir, & à laquelle on vouloit donner de l'éclat, & il y professa pendant 6 ans. On sentit bientôt que la capitale de la Lombardie étoit un séjour plus digne de sa célébrité; on le plaça à Milan, où il fut pendant trois ans professeur d'astronomie & d'optique aux écoles palatines. En 1773, lors de la suppression des Jésuites en Italie, Mr. de la Borde, Mme. de Sivrac, Mr. de Dufort, Mr. de Boynes, Mr. de Vergennes, qui avoient eu occasion de le connoître, l'engagerent à venir à Paris, & lui procurèrent le titre de directeur de l'optique de la marine avec une pension de 8000 liv. sur la marine & les affaires étrangères, qui devoit être remplacée par un bénéfice; & il obtint des lettres de naturalité. Son nouveau titre fut une occasion pour lui d'étendre ses recherches vers la partie de l'optique la plus neuve, la plus difficile & la moins avancée, la théorie des lunettes acromatiques; elle occupa un tiers des cinq volumes *in-4°*. qu'il a publiés en 1785. On y trouve des choses très-neuves; il est le premier, par exemple, qui ait fait voir pourquoi l'aberration des couleurs dans les lunettes est un obstacle bien moindre que l'aberration de la figure sphérique, pour la perfection des lunettes; & qui ait montré que les rayons colorés ne peuvent être tous réunis par deux verres de différente espèce. Son esprit ne fut point desséché par les calculs; la poésie l'occupa beaucoup, & son poème latin sur les éclipses est aussi remarquable par le style que par l'adresse incroyable avec laquelle il a rendu en vers harmonieux les choses les plus difficiles de théorie & de calcul; ce poème a été traduit en françois (chez Jombert & Didot, rue Dauphine). Il faisoit des vers agréables avec la plus grande facilité. Il a fait par exemple des

distiques latins pour Mme. Bergeret dans plus de dix occasions différentes; il étoit très-amable en société & s'y livroit volontiers; la vertu la plus inaltérable dans tous les genres n'étoit rien à son amabilité. Il n'avoit pas négligé l'étude de la politique, & fut chargé des affaires de la république de Lucques dans des circonstances importantes & délicates, & lui rendit des services essentiels. Il avoit voyagé dans toutes les parties de l'Europe; il avoit été même en Turquie, & la relation de ce voyage a été imprimée d'abord en français, ensuite en italien. Son mérite n'empêcha pas qu'il n'éprouvât de la part de quelques sçavans des désagrémens auxquels il fut trop sensible; cela le détermina même à quitter Paris en 1783 pour aller faire imprimer ses ouvrages en Italie; & de-là il se retira à Milan; l'Empereur venoit de lui confier l'inspection d'une mesure du degré qu'il a ordonnée en Lombardie, & d'une carte qu'on y doit lever, & Boscowich préparoit l'impression de ses commentaires sur les deux derniers volumes du poëme philosophique de Mr. Stay, qui traiteront de la lumière & des élémens des corps & des questions fameuses que Newton a mises à la fin de son optique. »



C'est à mon insçu qu'on a placé sur les enveloppes du dernier Journal, le titre de la très-pauvre & mauvaise compilation, intitulée *Tableau des révolutions d'Allemagne*.

Je n'aurai pas de grandes recherches à faire pour répondre au correspondant de B. qui me demande la vraie signification du mot *Bigame*. J'ouvre le petit Richelet édit. de 1784, & je lis: « *Bigame*, adj. qui est marié à deux personnes en même tems, ou qui a épousé deux personnes en différens tems: *il ou elle est bigame*. » Ce mot est aussi substantif. Autrefois les bigames (dans le premier sens) ont été

1. Avril 1787.

553

„ punis de mort. Les bigames (dans le second
„ sens) ne sont point admis aux Ordres sacrés
„ sans dispense. — Bigamie, f. f. Mariage
„ avec deux personnes en même tems ; ou
„ état de ceux qui ont épousé successivement
„ deux femmes. La bigamie dans le premier
„ sens est un crime ; dans le second elle ne
„ l'est pas. „

Dans le dernier Journal, p. 411, l. 13 de
la note, lien, lisez bien. — P. 413, l. 5
de la note, chair humaine, lisez chair animale.
— P. 423, l. 11, dirigés, lisez digérés.
— P. 428, l. 2, cruduli, lisez crudeli. —
P. 436, l. 3 de la note, placez une virgule
après Pais-bas. — P. 448, l. 6 de la note,
que je ne regarde, lisez li je ne regarde. —
— P. 449, l. 31, entourées, lisez entourés.
— P. 465, l. 12, sensée, lisez censée. —
P. 473, l. dernière, placez une virgule après
Mammone. — P. 474, l. dern. effacez ad
1 vers.



T A B L E.

TURQUIE.	{	<i>Constantinople.</i>	509
		<i>Tunis.</i>	510
RUSSIE.	(	<i>Pétersbourg.</i>	511
POLOGNE.	(	<i>Varsovie.</i>	514
ESPAGNE.	(	<i>Madrid.</i>	515
ITALIE.	(	<i>Naples.</i>	516
ANGLETERRE.	(	<i>Londres.</i>	517
ALLEMAGNE.	{	<i>Vienne.</i>	519
		<i>Berlin.</i>	520
		<i>Minden.</i>	520
		<i>Maïence.</i>	522
PAYS-BAS.	{	<i>La Haye.</i>	524
		<i>Bruxelles.</i>	524
FRANCE.	{	<i>Paris.</i>	528
		<i>Cherbourg.</i>	543
		<i>Morts.</i>	548

